

MEMORIAL
Session ordinaire no. 30
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Jeudi 5 mai 2011

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications de la Présidence
 - Procédure de consultation
 - Autres communications
5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour (points 6, 7, 8, 9, 10, 11)
6. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 1: préambule
 - Présentation du projet (*rapport annexé*)
 - Prise de position des groupes
7. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 4: communes et fiscalité
 - Présentation (*rapport oral*)
 - Prise de position des groupes
8. Comptes 2010
 - Information (*annexes 1 à 4*)
 - Rapport de la commission de contrôle financier (*annexe 5*)
 - Déclaration des chefs de groupe et prise d'acte
9. Projet de budget 2012
 - Présentation (*annexes 6 et 7*)
 - Prise de position des groupes et vote
10. Rapport de la commission du règlement sur la proposition de M. S. MOUHANNA du 21 octobre 2010 en vue de remplacer l'al. 4 de l'art. 57 du Règlement de l'Assemblée (*« les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public »*)
 - Préavis de la commission (*rapport annexé*)
 - Prise de position des groupes et vote
11. Rapport de la commission du règlement sur la recommandation de la Cour des comptes du 14 octobre 2010 en vue de compléter le règlement de l'Assemblée *« en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant »*
 - Préavis de la commission (*rapport annexé*)
 - Prise de position des groupes et vote
12. Divers
13. Clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par Mme Christiane Perregaux, coprésidente, présidente de la séance de 14h00 et de 17h00

1. Ouverture

La présidente. Mesdames, Messieurs les constituantes et les constituants, en cette magnifique journée, je vous souhaite la bienvenue à cette trentième session ordinaire de notre Assemblée.

2. Personnes excusées

La présidente. J'excuse un certain nombre de personnes qui ne sont pas là aujourd'hui, Mme Bezaguet, M. de Dardel, M. Hentsch, M. Maurice, M. Irminger, M. Scherb, M. Amaudruz, M. Tanquerel, Mme Bachmann, M. Tornare à partir de 17h et M. Pardo pour la première séance. Je suis particulièrement heureuse de voir avec nous M. Constantin Sayegh, qui nous rejoint après avoir subi des ennuis de santé.

Applaudissements

3. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. Sans remarque de votre part, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

4. Communications de la Présidence

La présidente. Nous avons quelques communications dont une un peu plus longue concernant la question de la consultation. Tout d'abord, depuis notre dernière séance plénière, M. Michel Chevrolet a démissionné du Bureau de l'Assemblée et il est remplacé par M. Jean-Marc Guinchard. Nous profitons effectivement de ces communications pour féliciter les constituants et les constituantes qui sont nouveaux élus communaux et nous avons pourtant le regret d'avoir reçu à l'instant même la démission du nouvel élu du Conseil administratif de Meyrin, M. Pierre-Alain Tschudi. Sa démission prend effet demain. Simplement, je pense que cela vaut la peine... il vient de me remettre une lettre, et je vous propose de prendre quelques minutes parce qu'il me semble que sa lettre nous intéresse les uns et les autres.

« Mesdames, Messieurs, par la présente, je vous informe de ma démission de l'Assemblée constituante avec effet au 6 mai 2011. Suite à ma récente élection au Conseil administratif de la commune de Meyrin, j'ai décidé de me consacrer prioritairement à cette nouvelle responsabilité qui m'a été confiée par l'électorat meyrinois et de laisser ma place à un nouveau constituant qui a toute la disponibilité pour participer avec entrain et compétence à la dernière étape des travaux. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je quitte la Constituante. Bien que, comme bon nombre de membres de cette digne Assemblée, j'ai traversé des moments de découragement et de pessimisme, je garde cependant le ferme espoir que vous arriverez à remplir le mandat qui nous a été confié par le peuple, à savoir de rédiger une nouvelle constitution qui rassemble les habitants de ce canton, qui concrétise dans les articles constitutionnels les valeurs de solidarité, d'égalité, de liberté et de justice, qui se préoccupe du bien-être des habitants actuels et futurs de Genève, sans être indifférente à celui des autres occupants de notre planète et qui permette de résoudre dans notre canton les inévitables conflits de société dans un cadre véritablement démocratique et non violent.

J'aurais aimé continuer à relever avec vous ce défi ce d'autant plus que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler dans le cadre de la commission 2. J'ai apprécié le climat de respect, de bonne intelligence et d'humour qui y règne. Je remercie toutes les personnes qui, par leur apport et leurs connaissances, ont enrichi ma réflexion et qui ont écouté mes préoccupations

et mes interrogations. Je remercie tout le monde, et en particulier mon groupe, les Verts et Associatifs, de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé il y a un peu plus d'une année et qui m'a permis de m'intégrer rapidement. Je suis convaincu que mon successeur bénéficiera du même accueil.

Je rejoins les nombreux citoyens et citoyennes de ce canton et de l'agglomération qui depuis l'extérieur suivent avec intérêt, espoir et inquiétude aussi la poursuite de nos travaux, et je souhaite pour le bien de toutes et tous que vous aboutissiez à un résultat qui représente un réel progrès pour Genève, à un résultat dont nous puissions être fiers et qui réunisse, dans un peu plus d'une année, une majorité d'électrices et d'électeurs. Bref, après des mois porté par un pessimisme de la raison, je pars animé par un optimisme de la volonté.

Je vous souhaite bon succès et vous remercie de votre engagement.
Pierre-Alain Tschudi. »

Applaudissements

- **Procédure de consultation**

La présidente. Je continue donc les communications de la Présidence et prends la question de la consultation. La consultation s'est donc terminée le 31 mars et l'objectif a été rempli : plus de 2'000 personnes et organismes y ont participé. En fait, quelques éléments sont particulièrement intéressants. Dans l'échantillon des 1'000 votants dont vous vous souvenez qu'ils ont été choisis aléatoirement par l'office cantonal de la population, 429 personnes ont répondu : un taux de réponse élevé d'environ 43 %, ce qui est assez rare dans ce genre de situation. Ensuite, plus de 300 organismes, corps constitués, institutions ont répondu à la consultation. Et parmi la liste à laquelle nous avons envoyé les documents, plus de 50 % des organismes ont répondu. Enfin, nous avons eu plus de 120 réponses de personnes qui ont reçu le matériel aussi lors de nos rencontres ou qui l'ont demandé au secrétariat, et près de 1'000 personnes ont répondu spontanément. Vous savez bien qu'il y avait deux parties dans cette consultation, à la fois le questionnaire et les commentaires ou prises de position, les commentaires concernant les différents articles et deux rapports sont en train d'être élaborés. Le premier concerne le questionnaire et est rédigé par l'entreprise qui collabore à la consultation et le second rapport concerne les prises de position ainsi que les commentaires concernant tous les articles, et il est fait par le secrétariat. Nous avons à ce propos engagé temporairement un juriste stagiaire pour aider le secrétariat et surtout Mme Renfer dans le travail de dépouillement, de classement et de réponse par article, et ces deux rapports seront à votre disposition à partir du 23 mai. Un communiqué sera envoyé à la presse et bien sûr à vous toutes et tous au matin du 10 mai concernant les premières tendances aux questionnaires et une conférence de presse devra être organisée le 23 mai, les deux rapports étant disponibles.

J'aimerais dire un mot au sujet de la consultation et du travail en commission, puisque c'est avant tout pour le travail en commission que cela est important. Afin de ne pas retarder les travaux des commissions, le secrétariat - et certains d'entre vous l'ont déjà reçu - a créé pour chaque constituante et constituant un classeur dans lequel vous trouverez pour chaque article concernant votre commission tous les commentaires provenant de la consultation et une brève synthèse faite par le secrétariat. Je vous rappelle que vous trouvez déjà sur Intranet tous les commentaires des organismes qui ont répondu à la consultation.

Enfin, pour terminer sur la consultation, nous voulons remercier toutes les constituantes et tous les constituants qui se sont mobilisés pour la réussite de cette consultation, cela de diverses façons, en particulier en participant à notre tournée en bus à travers le canton, aux cinq soirées qui se sont déroulées à Genève, Onex, Versoix, Chêne-Bourg et Meyrin. Nous remercions ces communes de nous avoir généreusement reçus et nous remercions

également très vivement le secrétariat concernant précisément l'énorme travail que demande le traitement des réponses à la consultation.

- **Autres communications**

La présidente. Nous vous informons que la Présidence a rencontré dernièrement le Conseil d'État pour commencer à pouvoir définir les étapes qui nous conduiront au vote final de la nouvelle constitution. Beaucoup de questions se posent qui ont trait notamment à la date du scrutin qui n'est encore définie entre le 23 septembre et le 14 octobre, à la collaboration entre le Conseil d'Etat et l'Assemblée constituante dans la préparation de la votation et des documents nécessaires au vote, au moment de la dissolution de l'Assemblée et au terme des activités du secrétariat. Dans cette perspective, la Présidence rencontre la chancelière lundi prochain 9 mai. La Présidence a souhaité donner une impulsion à des rencontres entre les onze chefs de groupes pour des discussions au sujet d'un certain nombre de points litigieux. Ces rencontres se poursuivent.

Enfin, les couleurs de la Constituante ont été défendues par trois constituants dans la course annuelle des coteaux : MM. Thomas Bläsi, Jean-Marc Guinchard et M. Guy Zwahlen soutenus par Mme Louise Kasser.

Applaudissements

La présidente. Et je vous informe à ce sujet que vous trouverez au secrétariat, pour chacun d'entre vous, un tee-shirt « Assemblée constituante » que vous pourrez obtenir tout à fait gratuitement. Comme dernière information pour l'immédiat : le conseiller d'Etat David Hiler nous rejoindra vers 15h pour le point de l'ordre du jour concernant les questions surtout de fiscalité. Je vous remercie.

5. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour (points 6, 7, 8, 9, 10, 11)

La présidente. Vous pouvez trouver ces règles de débat sur vos pupitres. Elles ont été prévues d'entente avec le Bureau élargi aux chefs de groupes. Pour le point 6 que nous prendrons tout à l'heure qui concerne la question du préambule pour la commission 1, nous aurons le rapport de la commission 1 et non pas de la sous-commission. Il s'agit d'une petite erreur. En fait, la commission a en réalité adopté le rapport de la sous-commission, c'est pourquoi il y a pu avoir cette petite confusion. Mme Corinne Müller Sontag présentera donc ce rapport, puis les groupes auront trois minutes chacun, plus une minute pour le membre indépendant, pour donner leur avis, leurs commentaires, etc.

Nous aurons ensuite l'information sur l'avancement des travaux de la commission 4, avec le rapport oral sur les commissions thématiques communes et fiscalité. M. Yves Lador, président, aura cinq minutes pour présenter son rapport, puis les groupes auront également trois minutes ainsi qu'une minute pour le membre indépendant.

Nous passerons ensuite aux comptes. Nous aurons d'abord les comptes 2010 dont nous devons prendre acte, et nous aurons le rapporteur M. Thomas Büchi qui aura cinq minutes pour nous les présenter. M. Marco Föllmi, membre de la commission financière interne, aura ensuite cinq minutes pour présenter son rapport. Les groupes disposeront de trois minutes par groupe ainsi qu'une minute pour le membre indépendant.

Pour le point 9 sur le budget, nous aurons deux étapes : l'entrée en matière où M. Thomas Büchi présentera effectivement le budget, puis deux minutes par groupe pour des éléments généraux et une minute pour le membre indépendant. Puis nous aurons le vote d'entrée en matière.

La deuxième étape au sujet du budget 2012 sera l'examen détaillé des chapitres et rubriques et les groupes auront trois minutes pour l'ensemble des commentaires et des amendements, ainsi qu'une minute pour le membre indépendant. Le rapporteur, M. Thomas Büchi, aura cinq minutes pour répondre sur l'ensemble des amendements. Nous voterons ensuite par amendement et par rubrique pour avoir un vote final d'ensemble.

Nous aurons encore les points 10 et 11 qui concernent des propositions qui ont été soumises à la commission du règlement. Le point 10 concerne la proposition de M. Mouhanna que nous verrons plus en détail, avec la présentation de sa proposition qui durera trois minutes, le rapport de la commission du règlement qui durera cinq minutes pour la rapporteure, Mme Béatrice Gisiger, puis deux minutes par groupe ainsi qu'une minute pour le membre indépendant. Puis nous terminerons par le vote. Le point 11 sera aussi un rapport de la commission du règlement sur la recommandation de la Cour des comptes. Il y aura d'abord le rapport de Mme Gisiger, présidente de la commission du règlement, qui durera cinq minutes, puis deux minutes par groupe et une minute pour le membre indépendant, puis nous voterons.

Pouvons-nous considérer ces règles de débat comme adoptées ? Sans intervention de votre part, je les considère donc comme adoptées et je vous remercie. C'est assez rare que nous ayons des règles de débat pour autant de points, mais aujourd'hui, c'était nécessaire.

6. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 1 : préambule

○ Présentation du projet

La présidente. Mme Corinne Müller Sontag, la rapporteure, a cinq minutes pour nous présenter son rapport. Je vous prie de venir à la table des rapporteurs.

Mme Corinne Müller Sontag. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, avec la question du préambule, nous ouvrons maintenant une sorte de parenthèse dans nos débats. Nous quittons un instant la zone des points litigieux pour aborder sereinement, j'espère, un aspect plus symbolique de nos travaux. Rappelons tout d'abord qu'après un débat en janvier 2010 où nous avons pu entendre des avis partagés sur la pertinence ou non de joindre un préambule à la nouvelle constitution, notre Assemblée a confié à la commission 1 le mandat de développer un projet de préambule. La sous-commission du préambule a été constituée à la suite de cette décision et nous vous présentons aujourd'hui le résultat de son travail.

Si la commission a choisi de ne pas demander de vote sur le texte qui vous est proposé, c'est d'une part dans l'attente des résultats de la consultation, d'autre part parce que la forme définitive du préambule ne saurait être conclue avant le texte constitutionnel lui-même. Ce que nous vous proposons aujourd'hui n'est donc pas à considérer comme un texte définitif mais comme une première étape rédactionnelle, un avant-projet qui donne cependant déjà une idée assez précise de ce à quoi pourrait ressembler un préambule et qui permet surtout de se prononcer sur la question de son contenu. En ce qui concerne la consultation, les premiers échos que nous a donnés le secrétariat concernant le retour des groupes constitués et des associations parle d'un véritable plébiscite en faveur du préambule.

Composée de huit membres et donc largement représentative des groupes présents au sein de cette Assemblée, la sous-commission a choisi de travailler tout d'abord, sous l'impulsion de N. Philippe Roch qui en a été président lors des premières séances, en fonction d'un axe passé/présent/futur. A partir du mois de mai 2010, elle a pris en compte les thèses adoptées par la plénière afin de coller autant que possible à des valeurs qu'on pouvait estimer partagées au sein de cette Assemblée. En effet, et sans entrer plus loin dans le détail de la méthode, le souci principal de la sous-commission a été d'élaborer un texte rassembleur. A

cet égard, j'aimerais remercier ici les membres de la sous-commission qui ont travaillé sur le projet que nous vous soumettons aujourd'hui. Quel que soit l'accueil que vous réserverez à ce texte et quel que soit son sort au final, on ne peut qu'espérer que la suite de nos travaux soit animée par le même respect des différentes sensibilités et la même qualité d'écoute que ceux qui ont accompagné la réflexion de cette sous-commission.

Je crois pouvoir dire au nom de l'ensemble de la commission 1 que nous souhaitons que l'esprit de conciliation qui nous a permis de nous rejoindre autour de ce préambule et de l'adopter à l'unanimité déteigne sur les autres volets de nos négociations politiques, et qu'à ce titre, de façon en quelque sorte proclamatoire, ce dernier remplisse sa fonction toute symbolique de traduire, pour citer le message relatif à une nouvelle Constitution fédérale, l'esprit de la constitution. Je remercie également les membres du secrétariat pour leur précieuse collaboration et me réjouis de vous entendre, chers collègues, au sujet de ce préambule.

En guise de conclusion à ma brève présentation du rapport de la commission 1, je propose de vous donner une lecture de ce projet :

« Avant-projet de préambule.

Le peuple de Genève, reconnaissant de son héritage humaniste et scientifique, culturel et spirituel, certain de la richesse que constituent les apports successifs et la diversité de ses membres, convaincu que le dialogue et les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme favorisent le développement de la justice et de la paix, conscient que l'ouverture de Genève au monde et sa vocation humanitaire font partie intégrante de son identité et des priorités de son action, déterminé à former une République fondée sur les décisions de la majorité et le respect des minorités, résolue à renouveler son contrat social en vue du bien-être des générations actuelles et futures, adopte, dans l'observation du droit fédéral et international, la présente constitution. »

○ **Prise de position des groupes**

La présidente. Je vous remercie Madame Müller Sontag. La parole est donc aux différents groupes. Je donne la parole à M. Jacques-Simon Eggly.

M. Jacques-Simon Eggly. Merci Madame la présidente. Je rebondis sur les paroles de Mme Corinne Müller Sontag, d'abord pour lui dire, puisque j'étais membre de la sous-commission, que nous avons tous apprécié la manière dont elle a présidé, avec beaucoup de sérénité, cette sous-commission. C'est peut-être la raison pour laquelle les membres de cette sous-commission, qui représentaient les différentes tendances sont arrivés véritablement à un esprit de collaboration. C'est la raison pour laquelle je peux vous dire que le groupe Libéral est positif par rapport à l'ensemble de ce projet de cette sous-commission, qui est devenu le projet de la commission 1. Il est positif, donc vous n'entendrez pas chez moi au nom du groupe Libéraux & Indépendants, une opposition comme on en a si souvent de part et d'autre entendues. Mais le groupe Libéral ne serait pas ce qu'il est si, conformément à ses racines, je dirais à sa culture et à ses origines, il n'avait pas quelques appréhensions devant ce qu'on pourrait appeler quelques enflures. C'est là cette pudeur originelle dont je me permets de faire état. Par exemple, évidemment, lorsqu'on parle du développement de la justice et de la paix pour le canton de Genève, est-ce que le seul canton de Genève est en charge du développement de la justice et de la paix ? Au sein du groupe Libéral et Indépendant, la crainte a été exprimée qu'il y ait un risque d'incitation à des déclarations hors de propos et de compétence. Il se trouve que de la part du canton et quelquefois de la part de la Ville de Genève, on a eu quelques exemples de ces prises de position tapageuses et un peu hors de propos. En ce qui concerne l'ouverture sur le monde et la vocation humanitaire, alors on est d'accord avec le principe. Mais la manière dont c'est dit, n'est-ce pas un peu, pensent les membres du groupe, un peu gonflé - si vous me permettez cette expression - que de s'approprier des caractéristiques qui sont partagées en tout cas et même, je dirais, qui sont d'abord à charge de l'Etat fédéral. Enfin, en ce qui

concerne le contrat social pour le bien-être des générations actuelles et futures, nous sommes nombreux je pense à avoir lu Rousseau et le *Contrat social* mais nous avons plutôt l'impression là qu'il s'agit plutôt des rêveries de promeneur solitaire. Car en vérité, c'est un petit peu - comment dirais-je - un peu aussi grandiloquent. Alors nous nous demandons si nous ne pourrions pas arriver à une rédaction un peu plus sobre. Le groupe Libéral, au fond, est un peu gêné et préférerait que l'on baissât un peu de ton. Et puis on se demande s'il n'y a pas un tout petit peu de naïveté, un tout petit côté de boy-scout dans cette assertion. Mais enfin, je n'ai rien contre le scoutisme et finalement il faudrait peut-être quand même revoir la rédaction pour que ce soit plus condensé, d'autant plus qu'il y a un style général à respecter et que ce style général pourrait au fond être plus – je dirais – plus fort, sans peut-être ces quelques enflures. Et cela étant...

La présidente. Merci...

M. Jacques-Simon Eggly. ... encore une fois, moyennant cette incitation que nous exprimons à revoir peut-être un peu la rédaction...

La présidente. Merci Monsieur.

M. Jacques-Simon Eggly. ... sur l'essentiel nous sommes donc positifs dans l'entrée en matière.

La présidente. Merci Monsieur Eggly. Je passe la parole à M. Alder.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Le groupe Radical-Ouverture tient préalablement aussi à exprimer son enthousiasme de voir un texte rassembleur qui pourrait faire office de préambule et il tient aussi à présenter ses sincères remerciements à la sous-commission du préambule pour le travail qui a été effectué. Toutefois, le groupe Radical se joint, dans les grandes lignes, à ce qui vient de vous être exposé par M. Jacques-Simon Eggly. Nous attendons de la part d'un préambule qu'il soit évidemment plein d'espoir, plein d'idées pour l'avenir, et qu'il puisse aller au-delà des clivages politiques. Toutefois, un préambule doit rester un préambule et doit rester aussi teinté d'humilité. Et le moins que l'on puisse dire est que ce préambule n'est pas humble, il met Genève dans une situation qui n'est pas la sienne et écarte complètement le fait que Genève est un canton suisse, l'appartenance à la Suisse fait cruellement défaut dans ce préambule, et cela d'une manière inexpliquée et inexplicable. Mesdames et Messieurs, n'oublions pas qu'un nombre significatif d'entre nous ont des racines en Suisse alémanique ou au Tessin ou encore dans d'autres parties de notre pays. Il est important aussi de rappeler que Genève ne serait pas Genève, si Genève n'était pas suisse. J'ai souvent l'occasion de dire à certains amis suisses alémaniques : « Eine Schweiz ohne Genf und ohne Genfer ist keine Schweiz ». Mais j'aimerais aussi dire que Genève ne peut pas être suisse et Genève ne peut pas être genevoise sans la Suisse. C'est pour cette raison que le groupe Radical-Ouverture déposera en temps voulu un amendement visant à ce que l'appartenance de Genève à la Suisse soit explicitement mentionnée dans le préambule. Au surplus, comme je l'ai dit, nous nous joignons aux propos de M. Eggly et nous vous remercions de votre attention.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Alder. La parole est à M. Jean-Philippe Terrier.

M. Jean-Philippe Terrier. Merci Madame la présidente. Le préambule est une partie préliminaire et introductive qui a une portée juridique moindre en comparaison avec le corps de la constitution. Toutefois, il touche des fondements plus profonds sur notre société et sur notre vision de l'avenir. Le but du préambule consiste à donner une base solide à la constitution. C'est pour cela que débattre du préambule devient plus émotionnel et très vite on aborde des aspects de conviction personnelle. Le groupe PDC a toujours été convaincu et favorable à un préambule dans la nouvelle constitution, non seulement pour rappeler les

valeurs essentielles de Genève, mais aussi pour donner un sens et guider les actions futures du canton. Constatant que le texte proposé fait référence à la reconnaissance de l'héritage passé tout comme aux convictions et à la conscience que devra avoir notre République demain, considérant aussi que ce texte est rassembleur, équilibré, et qu'il reflète une vision harmonieuse dans laquelle toute la population peut se retrouver, la position de notre groupe est donc de soutenir avec conviction cet avant-projet. En conclusion, le groupe PDC tient à remercier et à féliciter la sous-commission du préambule pour le travail réalisé dans un esprit d'ouverture et de consensus. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Terrier. La parole est à M. Pierre Schifferli.

M. Pierre Schifferli. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC est consterné par ce texte. M. Eggly, notre collègue, était bien gentil, M. Alder a mis le doigt sur les deux-trois choses qui manquent. Ce préambule est une sorte de galimatias grandiloquent qui ne peut trouver notre acceptation. Nous constatons aussi que parmi les valeurs qui sont indiquées en annexe, curieusement, on ne parle pas de l'identité genevoise, on ne parle pas de l'attachement à la Suisse, on ne parle pas du patriotisme, on ne parle pas de la famille. Alors, je veux bien, faisons un texte rassembleur, mais ne faisons pas de discrimination entre ce que j'appellerais les « valeurs de gauche », mai 68 avec une petite couche verdâtre dessus, environnementale, mais mettons-nous ensemble pour trouver un texte dans lequel les valeurs traditionnelles trouvent aussi leur place. Que nous ayons un texte qui convienne à tout le monde et de cette façon-là, nous ne serons pas obligés de rédiger des dazibaos ou d'entrer en dissidence. Ce texte-là est un texte d'une certaine idéologie avec des revendications politiques qui ne peuvent pas trouver l'accord de l'ensemble du peuple genevois. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions véritablement, avec les personnes, les collègues qui ont voté ce texte, que nous puissions trouver un accord sur une nouvelle formulation. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Schifferli. La parole est à Mme Zimmermann.

Mme Annette Zimmermann. Merci Madame la présidente. Le groupe AVIVO ne compte pas, aujourd'hui, commenter le préambule, dans le sens suivant : c'est qu'il nous paraît qu'un préambule qui insiste sur des valeurs, dont un certain nombre évidemment, nous conviennent tout à fait, n'est pas, aujourd'hui, utile. Il nous paraît au contraire extrêmement prématuré de statuer sur un préambule alors que de nombreux articles ne semblent pas à notre sens en cohérence avec les valeurs défendues dans ce préambule. Dans ce sens-là, je souligne donc l'inadéquation aujourd'hui de travailler plus à fond sur ce texte. J'aimerais surtout relever, entre autres, dans la formulation qui concerne le contrat social et le bien-être des générations futures, la contradiction avec l'article sur la non-interdiction radicale du nucléaire que nous avons votée l'année passée, et cela me paraît une importante contradiction quant au bien-être des générations futures. Je vous remercie.

La présidente. Merci Madame Zimmermann. Je passe la parole à M. Ludwig Muller. Est-ce qu'il y a du temps ? Encore une minute dix, d'accord.

M. Ludwig Muller. Merci Madame la présidente. Effectivement nous ne trouvons aucune trace, aucune référence à notre histoire et nous ne trouvons pas le mot « Suisse », le nom du pays auquel nous appartenons. Et pourtant, cette appartenance depuis 200 ans est la raison même de notre existence et la clé du succès de Genève. Sans appartenance, Genève serait un Annecy-bis, et les villes françaises entourant notre canton seraient restées de paisibles villages bucoliques. Point de Genève internationale au cœur d'une agglomération importante. Nous pensons qu'il s'agit d'un oubli, un oubli qui est dû à la maladie genevoise d'être obsédée par son nombril. Anton Tchekhov disait : « La brièveté est la sœur du talent ». Toutefois, le groupe UDC a renoncé à vous présenter la version la plus courte : « Il n'y en a point comme nous ». Mais nous tenons à proposer un projet de préambule rassembleur,

coloré, politiquement neutre – oui, nous arrive – et dynamique. Voici notre proposition :
« Nous, peuple de la République et canton de Genève, territoire intégrant de la Confédération helvétique, fiers de notre histoire et de nos traditions, ouverts vers l'avenir et le monde, nous, nous nous donnons cette constitution. » Merci.

La présidente. Merci Monsieur Muller. Je passe la parole à M. Pierre-Alain Tschudi.

M. Pierre-Alain Tschudi. *Danke schön.*

La présidente. *Bitte sehr.*

M. Pierre-Alain Tschudi. *Liebe Miteidgenossinnen und Miteidgenossen...*

Rires

M. Pierre-Alain Tschudi. Les Verts et Associatifs sont satisfaits de l'avant-projet de préambule. Je ne ferai pas de long commentaire tant l'exégèse qu'en a fait Mme Corinne Müller Sontag dans son rapport est parfaite. Juste quelques remarques que j'improvise entre autres pour répondre déjà aux préopinants, pour dire notamment que le préambule n'a pas cherché à reprendre les dix premiers articles de la constitution – c'est à dire l'attachement à la Confédération, le développement durable, etc., - et cela me paraît logique. Un préambule, comme les dix premiers articles d'une constitution, n'est pas un texte anodin. Un texte - et là je ne me réfère qu'au préambule - qui ne mange pas de foin par le fait qu'il est purement déclaratif ou symbolique et non contraignant. Il n'est pas anodin, parce qu'il marque l'ouverture d'une constitution, parce qu'il en donne l'esprit, et *last but not least*, parce que bien des lectrices et des lecteurs d'une constitution n'en lisent bien souvent que le préambule et les premiers articles. Il a la valeur de carte de visite qu'on échange ou de carte d'identité qu'on présente, pour décliner en quelques mots son identité ou plutôt ses identités. Le fait de reconnaître que notre identité est plurielle, qu'elle s'est construite au fil du temps et qu'elle est par conséquent appelée à évoluer et à s'enrichir encore grâce aux apports et à la diversité de ses membres actuels et futurs et un acte fort pour redéfinir l'esprit de Genève au XXI^e siècle. Les nombreux migrants anciens et récents s'y voient reconnus. Leur contribution à la construction de la Genève moderne y est mise en évidence. Cette reconnaissance renforce une envie d'appartenance à cet Etat, qui affirme par ailleurs son attachement aux droits humains, à la justice et à la paix, son ouverture au monde, et son respect des minorités. Donner envie d'adhérer au contrat social est précisément le but essentiel d'un préambule que les jeunes étudieront plus tard sur les bancs de l'école et que les futurs migrants découvriront dans les rencontres destinées à l'accueil des nouveaux habitants. Encore faut-il qu'après un si beau préambule, la suite du texte ne déçoive pas. Les Verts et Associatifs espèrent dès lors que l'esprit qui a inspiré la sous-commission du préambule dans ses travaux imprègne désormais la Constituante dans son ensemble afin que la future loi fondamentale de notre canton soit en phase avec son préambule. Si tel n'était pas le cas, il faudrait effectivement, Mme Zimmermann a raison, sans doute le réécrire en fin de parcours, par souci d'honnêteté et de cohérence. Il ne reste donc plus qu'à poursuivre le travail d'écriture d'un contrat véritablement social en vue du bien-être des générations actuelles et futures.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Tschudi. Je passe la parole à Mme Claire Martenot.

Mme Claire Martenot. Merci. Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire M. Pierre-Alain Tschudi, et j'aimerais faire une petite remarque d'abord. De nouveau, face à un rapport qui est fait, on entend des flatteries, des compliments, on peut se demander à quoi servent tous ces travaux en commission, si les mêmes qui les ont menés les

démolissent, en démolissent le résultat en plénière. Sur le fond, SolidaritéS salue et soutient les grands principes qui sont contenus dans ce préambule, et SolidaritéS aimerait bien les retrouver en chair et en os dans la future constitution. Ce préambule implique l'élargissement des droits politiques à toutes les habitantes et à tous les habitants du canton. Donc, les droits de vote ou d'éligibilité au niveau cantonal aussi. Il implique des revenus et des salaires minimums et la reconnaissance des droits syndicaux. Le contrat social est à ce prix et contient bien entendu tous les droits fondamentaux, dont le droit au logement. Nous attendons donc que ce préambule guide les travaux de la Constituante.

La présidente. Je vous remercie, Madame Martenot, et je passe la parole à M. Christian de Saussure.

M. Christian de Saussure. Madame la coprésidente, le groupe G[e]avance, conscient de l'importance d'un préambule à la constitution, mais conscient aussi de la difficulté d'élaborer un texte bref et consensuel a décidé de prendre acte favorablement du travail accompli par le groupe de travail de la commission 1. Bien qu'il pense que certains mots puissent être adaptés, il accepte le texte proposé en l'état, sachant qu'il n'est pas définitif. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur de Saussure, et je passe la parole à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie, Madame la présidente. S'il me reste quelques minutes, j'aimerais compléter ce qu'a dit ma collègue Annette Zimmermann. J'ai effectivement participé aux travaux de la sous-commission qui a préparé les travaux de la commission 1, qui elle-même a proposé ce texte. Autant vous dire que la plupart des propositions que j'ai pu faire n'ont pas été suivies. Sur la forme, je déplore personnellement que le préambule soit rédigé comme une résolution des Nations Unies et qu'il dégouline de vertu. Comme l'a fait remarquer un de nos collègues lors d'une précédente session, je pense que le mot « vertu » pourrait être troqué contre celui de « tartuferie ». En effet sur le fond, après avoir assisté comme la plupart de mes collègues depuis deux ans au laminage et à l'élimination systématique des avancées sociales acquises par le biais d'initiatives populaires, il me semble presque indécent de discuter un tel texte alors que l'avant-projet est lui-même une formidable régression. Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Gauthier, et la parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. Certains ne veulent pas de préambule déiste, nous les comprenons, ils seraient passésistes. D'autres ne veulent pas de préambule, car c'est simplement inutile. D'autres encore trouvent la formule proposée trop longue, trop courageuse, trop fière. En résumé : pas assez protestante. D'autres enfin n'aiment pas ce texte, car il n'évoque pas les racines suisses de Genève. A tous ceux-là, nous tenons à rappeler qu'à défaut de marcher en solitaire, les modestes constituants qui se sont attelés à cette tâche essaient d'inviter les Genevois à ouvrir une voie solidaire. Aux nostalgiques du gris-vert, nous rappelons que si Genève est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est qu'elle a toujours été terre d'expression libre, et non pas celle souvent trop complaisante à l'égard de notre grand voisin du nord. Ce qui a été exprimé par ces groupes est en réalité aussi passésiste que s'il était déiste. Je remercie notre collègue Pierre-Alain Tschudi, il a, avec la présidente de notre sous-commission, mieux résumé nos travaux que ces salves aussi fielleuses que frileuses. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Dimier, je passe la parole à M. Roberto Baranzini.

M. Roberto Baranzini. *Onorevole Presidente, stimati colleghi. In un'interpretazione tutta confederale delle usanze protocollari, cedo la parola al capogruppo socialista pluralista per la*

dichiarazione liminare.

Applaudissements

La présidente. Merci, je passe la parole, après ce préambule, à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Du point de vue du groupe socialiste, nous tenons nous aussi à remercier la sous-commission et la commission pour son travail sur ce préambule, un travail relativement difficile pour concilier les différents points de vue et essayer de trouver un texte équilibré et rassembleur. Alors bien sûr, nous avons quelques remarques de formes, que nous transmettrons à la sous-commission par nos représentants. Bien sûr, nous aurions aimé par exemple, y trouver un élément qui nous est cher, qu'on trouve dans le préambule de la Constitution fédérale, « conscients que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Néanmoins, nous avons la conviction que le projet qui nous est présenté ici est malgré tout, n'en déplaise à certains, un projet équilibré. Est-ce en effet « de gauche », comme certains essaient de nous le faire croire, ou grandiloquent que de dire que le dialogue et les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme favorisent le développement de la justice et de la paix ? Aurait-il fallu ajouter les générations passées aux générations actuelles et futures ? En réalité, on commence ce préambule par faire référence à notre héritage, donc la référence au passé est tout de même bien présente, mais le regard est tourné vers l'avenir et c'est ça tout de même qui compte, c'est ça tout de même qui devrait nous occuper ici, dans une Constituante. On fait référence également à l'article 1, l'article premier de l'avant-projet, à l'appartenance à la Suisse, on y fait référence aussi à travers l'attachement, dans le préambule, au respect du droit suisse et international. Je finirai par un bref élément sur le *moment*. Ça a déjà été dit par d'autres, effectivement, s'il nous paraît bien qu'on ait une première discussion, un premier échange à ce stade, qu'on ait un premier projet de texte qui soit prêt et soumis à la réflexion, nous estimons qu'il serait totalement prématuré de rediscuter de ce préambule et de sa forme définitive au début de nos lectures en septembre en plénière. Il convient au contraire de reprendre l'étude de ce texte à la fin, pour éviter, comme cela a été dit par certains, que ce texte ne soit pas en adéquation avec le contenu. Ou plutôt, pour que le contenu soit en adéquation avec le texte du préambule et bien il faut que nous ayons ce texte du préambule à l'esprit pendant les travaux que nous commencerons en plénière en septembre, et que nous fassions en sorte qu'ensuite, à la fin, quand nous reviendrons sur ce préambule, nous puissions nous dire : ce préambule représente le texte que nous venons de travailler, et donc pour cette raison-là, nous l'acceptons. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je passe la parole à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Les Associations de Genève saluent le travail réalisé par la sous-commission du préambule, présidée efficacement par Mme Corinne Müller Sontag. Nous apprécions particulièrement le fait que ces travaux, qui paraissaient particulièrement controversés au départ, aient abouti à une telle convergence. A noter, l'adoption à l'unanimité de la sous-commission. C'est un fait suffisamment rare dans notre Assemblée pour que nous le soulignons et y apportions notre soutien. Nous avons toutefois un regret : le préambule ne situe pas suffisamment le texte constitutionnel dans le contexte actuel et ne mentionne rien des nouveaux défis auxquels tant la société que ses institutions démocratiques sont confrontées. Comme par exemple le fait que les bases de la vie, sur cette planète, sont menacées. Or, un des enjeux de cette nouvelle constitution est de chercher, autant peut-il se faire, à y répondre. La mention du bien-être des générations futures peut, éventuellement, couvrir ces questions. Mais c'est tellement allusif. C'est comme si on préférait cacher cette dimension de la réalité contemporaine. N'oublions pas que Genève, ce n'est pas seulement une ville ouverte où on parle de paix et des droits fondamentaux. C'est aussi le lieu où certains de ces défis planétaires, comme les

changements climatiques ou les pollutions chimiques mondiales sont scrutés et des solutions élaborées. Nous invitons la commission à revoir la fin du préambule, afin de mieux l'ancrer dans les réalités actuelles et nous projeter vers l'avenir. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Calame. La parole est à M. Alder pour quelques secondes.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Simplement pour dire que le groupe Radical-Ouverture soutient la proposition de M. Mizrahi que le préambule soit traité à la fin, et non pas au mois de septembre prochain. J'ai terminé.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, je remercie effectivement la commission 1 et la sous-commission préambule qui repart de ce moment de discussions avec un certain nombre de commentaires, de propositions, qui vont continuer d'être travaillés. Je vous remercie beaucoup Mme Müller Sontag.

7. Informations sur l'avancement des travaux de la commission 4 : communes et fiscalité

La présidente. Je demanderai à M. Yves Lador de venir à la table de rapporteur pour nous faire son rapport oral. Et en même temps, j'en profite de saluer le conseiller d'Etat David Hiler qui nous rejoint particulièrement pour cette partie.

Applaudissements

○ Présentation (rapport oral)

La présidente. Monsieur Lador, vous avez la parole.

M. Yves Lador. Madame la présidente, Monsieur le conseiller d'Etat, chères et chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter l'avancement des travaux de notre commission. Comme l'avait précisé la commission de rédaction dans son rapport, tout ce qui concerne l'organisation territoriale dans l'avant-projet nécessite encore un gros travail de structuration. C'est la raison pour laquelle notre commission a repris ces travaux le plus vite possible, dès la rentrée de janvier. Ceci dit, je dois tout de suite dire que, puisque la consultation était en préparation, qu'elle a eu lieu depuis lors, il était évident pour nous que le travail que nous allions entreprendre était un travail exploratoire et nous avons donc mis sur la table les différentes options qui permettent de restructurer cette partie, mais sans avoir pour l'instant fait de vote et de décisions fondamentales. Bien entendu, tout cela devra se faire une fois que nous aurons reçu les différents éléments de la consultation et que nous pourrons nous déterminer sur cette base-là. Donc, pour l'instant, ce que je vais vous présenter sont des options, qui se retrouvent dans un document de travail que nous mettons à jour régulièrement, séance après séance, et qui est le document sur lequel nous effectuerons nos décisions et donc nos votes. Ceci dit, concernant l'organisation territoriale, bien entendu, en commençant nos travaux, nous nous sommes rendu compte que nous devons essayer de nous frayer un chemin entre deux exigences. D'abord, et on l'a vu dans nos débats et on l'a vu aussi dans le débat public, il y a un fort désir d'adaptation des structures qui organisent aujourd'hui les communes, d'où le travail qui avait été fait sur les districts. Mais en même temps, nous avons bien vu qu'il n'y a pas de vision évidente de cette organisation qui fasse aujourd'hui pour l'instant consensus. Dès lors, notre commission, dans ses options, a décidé de ne pas reprendre l'option des districts ou toute autre option qui aurait pu être perçue comme étant la volonté d'imposer une vision définitive dans la constitution. Par contre, nous nous sommes attachés à définir des instruments et des incitations qui permettraient de tels arrangements par les acteurs eux-mêmes.

Premier point, les collaborations intercommunales. Petite modification ou innovation qui est suggérée dans nos options, qui peut paraître purement technique mais qui en fait a une portée beaucoup plus grande, c'est que ces collaborations intercommunales puissent être à but multiple. Cela permet une rationalisation et c'est aussi un élément qui permettrait des modifications très rapides, des collaborations intercommunales ou des regroupements géographiques juste après l'adoption ou l'entrée en vigueur de notre constitution, si jamais cela est le cas. Nous avons aussi inscrit bien entendu, mais cela avait déjà été voté dans l'avant-projet, que ces collaborations intercommunales doivent être démocratiques. En ce qui concerne les fusions : nous voulons dans nos options qu'elles soient effectivement encouragées, et aussi certaines propositions demandent à ce qu'il y ait des mesures incitatives. Ces fusions pourraient être proposées bien entendu par les autorités communales, mais aussi peut-être par le peuple, via une initiative ou par le canton. Mais bien entendu, et qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, cela doit passer par un vote populaire. Pour les fusions, il y a trois étapes à devoir préciser, tout d'abord la préparation de ces fusions. Dans les options que nous avons concernant la préparation des fusions, il y a plusieurs délais possibles de trois ou cinq ans. Ces préparations peuvent être faites entre communes, entre communes et le canton, ou une autre possibilité serait d'avoir une loi-cadre. En ce qui concerne la réalisation des fusions, les différentes options que nous avons sur la table sont celles de les réaliser cinq, huit ou dix ans après l'adoption de la constitution et en étant proposées au corps électoral. La troisième étape est le suivi de ces fusions. Ce suivi pourrait être fait par exemple par le Grand Conseil, si jamais les délais n'étaient pas respectés, et les propositions du coup pourraient émaner du Grand Conseil. Plusieurs options proposent d'avoir une évaluation régulière – tous les sept ans – des processus de fusion et de l'organisation territoriale. Ceci pour les éléments de fusion.

Nous avons aussi travaillé, grâce à une sous-commission, sur la répartition des tâches entre canton et communes. Je ne vais pas entrer dans le détail parce que je n'en ai pas le temps, parce que ce serait fastidieux et parce que je ne veux pas donner d'exemples qui pourraient prêter à de mauvaises interprétations. Permettez-moi simplement de préciser que nous avons, pour ce faire, pour l'instant passé en revue les dispositions qui sont dans la partie six de l'avant-projet afin de déterminer s'il fallait débiter les différentes dispositions en précisant si la tâche relevait du canton, si elle était partagée entre le canton et les communes ou si elle relevait uniquement des communes. Lors des prochaines séances, nous finaliserons le document sur lequel nous avons travaillé lors de la dernière séance. Il sera bien entendu communiqué et discuté avec nos collègues de la commission 5. Nous avons aussi, parmi nos options, la possibilité de reconnaître – certains sont pour et certains sont contre – la représentation cantonale des communes, qui pourrait d'ailleurs passer par l'établissement d'un conseil des communes qui représenterait non seulement officiellement les communes à l'intérieur des instances cantonales mais qui aurait aussi un rôle actif à jouer dans le cadre de la promotion des fusions.

Enfin, une autre option est sur notre table : la possibilité de fusionner les administrations et autorités de la Ville de Genève avec les administrations et autorités semblables de l'Etat. A la base, il s'agit d'un modèle inspiré de Bâle-Ville. C'est une option sur laquelle nous devons encore bien entendu trancher. Enfin, concernant la fiscalité et la péréquation, nos travaux sont partis de la proposition qui avait été adoptée ici en Assemblée plénière qui vise à modifier la répartition actuelle de la fiscalité communale, qui est en ce moment répartie entre le lieu de domicile et le lieu de travail, pour la réserver uniquement au lieu de domicile. Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à toute une série d'auditions avec l'administration fiscale. Nous avons entendu M. Dal Busco du Conseil administratif de Bernex mais qui est aussi auteur au Grand Conseil d'une proposition sur cette question. Nous avons entendu M. Rochat de la commune de Vernier et M. Murith de la commune de Cologny. Nous avons entendu Mme Salerno de la Ville de Genève. Nous avons entendu les représentants de l'Association des communes genevoises (ACG). Nous avons aussi entendu le professeur

Dafflon et enfin, nous avons eu le plaisir de recevoir pour nos travaux Monsieur le Conseiller d'Etat, David Hiler.

La question qui était posée, qui concernait uniquement la répartition de la fiscalité commune, touche en fait aussi des questions de péréquation. Nous avons été obligés de considérer les deux éléments car la péréquation elle-même aujourd'hui a comme point de départ – justement – cette répartition entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Certains – ils ont évidemment des arguments pour le faire – considèrent le système péréquatif intercommunal comme étant une usine à gaz. Ceci dit, d'après ce que nous avons entendu dans les auditions, les conseillers communaux ont souligné que cela fonctionne, que cela a été adopté à l'unanimité des communes (du moins pour la dernière version de la péréquation) et que ce processus est particulièrement apprécié des communes (nous l'avons entendu de tous les membres des exécutifs communaux que nous avons eu le plaisir d'entendre). Ceci dit, nous avons bien sûr entendu qu'il y a un certain nombre de problèmes auquel il faut faire face aujourd'hui. Cette péréquation ne corrige pas tous les éléments qu'elle espérait corriger. Il va aussi être difficile, pour essayer d'améliorer encore ses effets, d'ajouter une nouvelle couche de péréquation. Donc il y a une réflexion d'ensemble à devoir mener. Une réflexion d'ensemble sous-entend aussi la capacité d'évaluer l'impact des éléments que l'on va changer. Bien entendu, une modification comme celle qui a été demandée voudra dire modifier l'ensemble du système...

La présidente. Monsieur Lador, je vous donne encore deux ou trois minutes car c'est important, mais vous avez déjà largement dépassé votre temps.

M. Yves Lador. Je suis désolé, j'essaie d'être le plus bref possible avec toute la matière sur laquelle j'avais à rapporter. Sur ce dernier point, nous avons donc eu des discussions avec M. Hiler et avec l'administration fiscale. Pour poursuivre ses travaux, la commission attend de recevoir un certain nombre de projections et de simulations qui sont aujourd'hui en train d'être élaborées, aussi dans le cadre de discussions plus larges avec l'Association des communes genevoises, pour voir quels seraient les différents effets des options sur lesquelles nous aurons à travailler. Enfin, nous nous sommes concentrés à essayer d'énumérer ce qui peut-être pourrait être la contribution de la constitution sur cette question de la réforme de la fiscalité communale, c'est-à-dire un certain nombre de principes qui dirigeraient la rédaction d'une nouvelle loi ou d'une nouvelle disposition sur la fiscalité communale, avec la question de l'équilibre des charges, de mettre un objectif à ces différentes répartitions et péréquations et bien entendu de pouvoir le faire en tenant compte des obligations que nous allons devoir remplir dans le cadre des accords régionaux. Je vous remercie Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur le rapporteur. Nous allons donc passer aux différents groupes qui vont prendre la parole. Je donne la parole à M. Raymond Loretan.

- **Prise de position des groupes**

M. Raymond Loretan. Merci Madame la présidente. Premièrement, le groupe PDC aimerait saluer les travaux de la commission 4 et de son président, qui vient d'ailleurs d'être reconduit à l'unanimité pour une année. Félicitations. J'aimerais aussi mentionner que cette discussion sur les districts que nous avons eue en plénière a été très confuse, y compris pour le public et pour les communes. On a pêché de manière coupable en termes d'approfondissement du modèle, d'explication, de concertation (notamment avec l'ACG et les communes) et en termes de communication. Aujourd'hui, on se rabat sagement sur un modèle plus consensuel, celui des fusions volontaires avec de plus ou moins fortes incitations. Mais notre objectif est à terme très clair, c'est-à-dire une diminution du nombre des communes et un rééquilibrage du paysage communal. C'est en tout cas ce que soutiendra le groupe PDC. Quant à la fiscalité dont il n'a pas encore été question en plénière jusqu'aujourd'hui,

notamment sur la base des auditions en commission (en particulier celle de M. Hiler), le groupe PDC penche assez clairement pour un modèle d'imposition au lieu de domicile couplé avec une péréquation financière adéquate. Avant de nous prononcer définitivement, nous allons attendre les informations promises par le département des finances, notamment les simulations de modèles. Quoi qu'il en soit, le groupe PDC ne soutiendra qu'une proposition qui garantit un vrai système de solidarité entre les communes. Nous souhaitons saisir l'occasion de cette plénière pour mettre l'accent sur deux propositions touchant également à l'organisation territoriale : le conseil des communes et la fusion de la Ville de Genève avec le canton. Ces deux sujets ne sont pas complètement exotiques puisque le premier faisait partie des propositions contenues dans le rapport sectoriel de la commission 4 qui n'a pas été discuté en plénière. Quant à la « rationalisation ville-canton », elle est un peu sur toutes les lèvres, tout le monde y pense mais personne n'ose en parler. Donc autant le faire ici. Pour le conseil des communes, nous pensons que la création de cette institution de droit public consiste en fait à donner un nouvel habit institutionnel à l'actuelle Association des communes genevoises à qui on attribuerait, en sus de ses tâches intercommunales actuelles, une véritable mission d'incitation aux fusions de communes. Ce conseil serait également doté d'un droit d'initiative législative et d'un droit de référendum contre les lois cantonales, ce qui justifie pleinement son ancrage constitutionnel plutôt que le législatif actuel...

La présidente. Monsieur Loretan, est-ce que je peux vous demander de résumer et de conclure ?

M. Raymond Loretan. J'ai combien de temps Madame la présidente ? On m'a dit trois minutes.

La présidente. Vous n'en n'avez plus. C'est pourquoi je vous le dis.

M. Raymond Loretan. Alors je résume. Nous allons soutenir ce conseil des communes. En ce qui concerne la fusion Ville de Genève, il ne s'agit pas ici d'entrer en détail dans l'argumentation de ce modèle que l'on appelle « Basel light ». Il s'agirait d'une fusion des administrations et des institutions politiques. Un modèle minimaliste ne proposant qu'une fusion des administrations poserait des problèmes de gouvernance et de voie hiérarchique. Nous comptons bien proposer et discuter ces deux modèles en commission et nous réservons la possibilité de faire des rapports de minorité afin que ces propositions soient discutées en plénière. Je vous remercie de votre compréhension.

La présidente. Merci Monsieur Loretan. Je passe la parole à M. Lionel Halpérin du groupe Libéral et Indépendant.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Madame la présidente. Tout d'abord, le groupe des Libéraux & Indépendants se joint aux remerciements qui doivent être adressés aux membres de la commission pour leurs travaux importants, d'autant plus important que nous les avons laissés un peu en friche au terme des travaux de l'Assemblée plénière. Après les confessions de nos pêchés par le groupe des démocrates-chrétiens, et pour être peut-être un peu plus sobre, nous les Libéraux & Indépendants prenons acte que le projet des districts n'est plus vraiment retenu et qu'il n'y a pas vraiment de projet de refonte majeure qui recueille une majorité au sein de la commission chargée des travaux sur l'organisation territoriale. Par contre, nous avons également pris note – avec satisfaction – d'un certain nombre d'aménagements qui ont été proposés par cette commission et qui devraient améliorer le fonctionnement du canton en évitant notamment certains conflits de compétence. Partant de ce constat, j'aimerais revenir sur trois éléments. Le premier est la question du projet qui vise à obliger les communes, dans un délai donné (à fixer), à présenter un projet de fusion. Notre groupe doute sérieusement de l'intérêt de ce projet. D'abord parce que, s'il peut voir un intérêt en cas de transfert massif de compétences aux

communes à encourager leur fusion, il voit beaucoup plus difficilement pourquoi cette fusion serait un objectif nécessaire si la répartition des compétences reste plus ou moins telle qu'elle est. Est-ce qu'il y a une taille critique qui serait nécessaire pour que les communes puissent fonctionner ? Si oui, laquelle ? Disons-le clairement et disons si cette taille critique est minimale ou si elle est également maximale. Si nous devons contraindre les communes à toutes fusionner, alors nous devons également, probablement, contraindre certaines grandes communes à se poser la question de la scission de la même manière que les petites seraient obligées à fusionner. De ce point de vue, il nous apparaît que, dans le cadre du projet redimensionné tel qu'il a été proposé, cette proposition-là n'a plus sa place. Les communes ne devraient fusionner que si elles sont convaincues que c'est bon pour elles. Il faut effectivement leur permettre de le faire, encourager les fusions, mais ne pas les contraindre à présenter un tel projet. S'agissant du projet de fusion des administrations de la Ville et du canton, j'en dirais deux mots pour dire que notre groupe est a priori favorable à ce projet, bien qu'il soit conscient qu'il est difficile d'étudier un tel projet aussi tardivement dans le cadre de nos travaux et qu'il sera difficile de le faire. Il est dommage, de ce point de vue, que ce projet n'ait pas été effectivement étudié complètement dès le départ et qu'on ne lui ait pas donné tout à fait sa chance au départ des travaux de la Constituante. Enfin, *last but not least* : la question de la fiscalité au lieu de domicile. Ce projet est un projet majeur de modification du fonctionnement de la fiscalité intercommunale. C'est un projet qui permettrait de nous retrouver en ligne cohérente avec le reste des cantons suisses. C'est surtout un projet qui permettrait à chaque citoyen genevois de voter ses impôts, ce qu'ils ne peuvent pas faire en l'état actuel des choses. Ce projet est donc ardemment soutenu par le groupe des Libéraux & Indépendants, mais il doit être assorti de cautèles. Cette cautèle est une révision de la péréquation qui assure d'une part que les communes les plus riches de notre canton ne soient pas enrichies par ce système et d'autre part que celles qui sont le moins favorisées ne voient pas leur situation péjorer et qu'au contraire...

La présidente. Monsieur Halpérin...

M. Lionel Halpérin. ... ce projet soit un projet qui permette également plus de justice sociale au sein de notre canton. Dans ce sens et sous réserve des projections qui nous seront communiquées par l'administration, nous le soutiendrons, et avec ferveur.

La présidente. Merci Monsieur Halpérin. Je passe la parole à M. Pierre Kunz du groupe Radical-Ouverture.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, la documentation disponible au sujet des travaux de la commission est malheureusement peu aboutie ; elle laisse une multitude d'options ouvertes, elle est insuffisamment structurée et surtout, elle est d'une complexité bien trop grande. En résumé, trop de préoccupations, de détails encomrent à la fois cette documentation et les travaux de la commission. Cette documentation pourtant ouvre des voies qui nous paraissent intéressantes et qu'il s'agit de retenir. Lesquelles ? Eh bien, il y a trois axes à notre avis qui sont susceptibles de rassembler une nette majorité. Premièrement, chers collègues, inscrivons dans la constitution en toutes lettres que l'objectif de Genève est la réduction du nombre des communes et leur fusion. Disons-le sans donner à cette fusion un caractère d'urgence, sans calendrier, mais en rendant les fusions communales avantageuses aux yeux des habitants, c'est-à-dire en les accompagnant de prestations financières substantielles et de compétences renforcées. Deuxièmement, inscrivons dans la constitution qu'à l'avenir, l'impôt communal sera perçu au lieu de domicile, en compensant cette rupture – parce que c'en est une – en la rendant attractive, en conditionnant cette rupture par une autre réforme, celle de la péréquation intercommunale avec l'ambition d'une part de garantir entre les communes une juste répartition des richesses cantonales, d'autre part de garantir aux communes fusionnées ou non, à faible capacité financière, les ressources dont elles ne peuvent disposer aujourd'hui ; et enfin, en garantissant aux communes aisées et à la Ville

notamment, qu'elles ne seront ni spoliées ni dévalorisées. Troisièmement, inscrivons dans la constitution clairement que les tâches de proximité sont l'affaire des communes et non de l'Etat, plus précisément dans le domaine de la petite enfance, du sport, de la culture et au moins partiellement dans le domaine de la construction de logements, étant entendu que les infrastructures culturelles et sportives, ainsi que les projets urbanistiques d'importance cantonale, régionale ou nationale doivent quant à eux rester ou entrer dans le giron de l'Etat. Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe Radical-Ouverture sait gré à nos collègues de la commission 4 du travail qu'ils accomplissent. Un travail délicat puisqu'il s'agit d'aboutir... Ah, pardon, cela ne me concerne pas. *Rires dans la salle*. Et en plus c'est un sujet tellement important, Madame la présidente, que vous me permettez trente secondes de plus ? – un travail...

La présidente. ...Je vous permets volontiers trente secondes de plus.

M. Pierre Kunz. ... un travail délicat, donc, puisqu'il s'agit d'aboutir à une solution qui est suffisamment novatrice pour répondre à la nécessité et une solution qui est suffisamment mesurée pour ne pas heurter certaines sensibilités. Qu'ils nous permettent un conseil, ces membres de la commission 4 : chers collègues, rappelez-vous que pour agir, il faut simplifier. Cessez de vous préoccuper des détails de niveau législatif, voire réglementaire, concentrez-vous sur l'essentiel. Quel est-il cet essentiel ? C'est la formulation de l'objectif, c'est-à-dire la fusion, la formulation du principe de l'imposition cantonale au lieu de domicile et celui d'une nouvelle péréquation financière intercommunale ; et enfin, la formulation des compétences respectives de l'Etat et des communes car c'est bien sur cette base-là, sur la base de l'essentiel, que nous pourrions tous ensemble trouver des solutions, construire l'avenir, pas sur l'intendance qui ne manquera pas de nous diviser.

La présidente. Merci Monsieur Kunz. Je passe la parole à M. Jérôme Savary du groupe Verts et Associatifs.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente, chères et chers collègues, les Verts et Associatifs aimeraient s'associer aux remerciements à la commission 4 pour son travail ô combien, on le sait, compliqué sur ces dossiers à la fois complexes, techniques et qui sont cruciaux pour l'avenir de notre canton. Alors sur la question de l'imposition au domicile versus un mixte entre domicile et travail, nous souhaitons affirmer et préciser ici qu'il s'agit de ne pas se tromper de débat. Le débat qui nous réunit, c'est celui de la péréquation et c'est cela qui est au centre de l'affaire et qu'il va falloir essayer de régler à travers les propositions qui sortiront de la commission et qui seront peut-être adoptées en plénière. Nous doutons fortement que nous réussissions - pour une question simplement de moyens et de temps - dans notre enceinte à régler tous les détails de ce système péréquatif à réinventer. On a vu que le débat dans les communes avait pris plusieurs années. Nous ne pourrions certainement pas aller jusque-là mais il faut en tout cas que les principes que nous allons donner en tant que constituants pour le travail à venir soient tout à fait clairs et affirmés. Pour ces principes, il est absolument clair pour nous que la question de la simplification ou le critère de la simplification du système actuel ne peut pas, à lui seul, être érigé en principe unique. Certes, nous pouvons tous nous réjouir que l'on veuille simplifier le système – qui ne le voudrait pas ? – mais ce n'est en tout cas pas l'unique objectif que nous devons poursuivre. Le réel objectif de la péréquation, il faut le rappeler, c'est celui d'aplanir les disparités territoriales que nous constatons malheureusement dans notre canton, aussi petit soit-il, avec l'idée centrale que la fiscalité doit jouer son rôle de redistribution sur le territoire. La question qui nous est posée est de savoir comment donner des moyens équivalents aux différentes communes pour qu'elles puissent avoir les mêmes ressources pour subvenir aux différentes tâches qui sont les leurs. Alors dans cet objectif, il nous semble absolument impératif que nous arrivions à trouver sur ce thème un large consensus dans nos propositions, faute de quoi évidemment il serait très peu prudent d'aller devant le peuple avec une proposition qui oppose deux bords. De ce point de vue, on peut se demander si la

solution adoptée au niveau de la Confédération lors de la révision constitutionnelle, à savoir de sortir cette question du paquet constitutionnel pour la traiter à part sur le long terme avec un certain succès au niveau de la Confédération, n'est pas une idée qu'il faudrait poursuivre. Dans tous les cas pour l'instant, il nous semble absolument urgent d'attendre les différents scénarios qui nous seront livrés par l'administration cantonale pour pouvoir nous donner une idée claire des répercussions d'un autre modèle péréquatif quel qu'il soit.

En second lieu, concernant la question des communes et de l'organisation territoriale, nous nous réjouissons qu'enfin, les membres de la commission rejoignent, en tout cas en partie, les principes que les Verts et Associatifs ont défendus depuis le départ à travers certaines priorités que nous souhaitons voir mises en œuvre autour de ce débat et de cette question : une réforme menée de bas en haut et non de haut en bas, une réforme qui mette le critère de la capacité administrative – eh oui, il existe un critère qui est tout à fait central dans l'idée de fusionner les communes. Comment est-ce que les communes peuvent affronter les missions qui sont les leurs ? C'est bien la limite que l'on constate dans un grand nombre de communes trop petites aujourd'hui. Enfin, quel rôle de proximité peut-on leur redonner pour que ces communes jouent un rôle beaucoup plus proche du citoyen qu'elles ne le font aujourd'hui ? Donc pas de diktat à donner à qui que ce soit, mais une obligation claire pour les communes de mener une réflexion approfondie qui doit conduire à un vote populaire *in fine*. C'est à cette condition que nous pensons que nous pourrions proposer quelque chose qui puisse recueillir l'aval d'une majorité de la population. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Savary. Je passe la parole à M. Michel Barde du groupe G[e]avance.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Nous sommes confrontés à deux problématiques, celle de l'organisation du territoire d'une part, celle de la fiscalité d'autre part, encore que naturellement les deux questions soient liées. Sur l'organisation du territoire, j'aimerais rappeler que notre groupe avait fait une proposition qui consistait à dire que dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, les communes - en collaboration avec l'Etat - devraient faire des propositions de fusion en tenant compte des intercommunalités existantes, de leur géographie et de leurs affinités. Et puis que dans les dix ans suivant l'introduction de la nouvelle constitution, c'est-à-dire cinq ans après, les citoyens de ces communes soient appelés à voter pour se prononcer pour ou contre ces fusions - qui auraient été préalablement préparées mais qui resteraient libres quant à l'adhésion des citoyens. Nous sommes convaincus qu'il faut à la fois avoir un élément incitatif et en même temps préserver la liberté des citoyens. Nous estimons que le projet que nous avons déposé répond à ces deux conditions. Nous avons également dit dans ce cadre qu'il nous paraissait nécessaire que tout ce qui était de compétence cantonale soit sorti des communes et revienne à la responsabilité du canton. Il est inutile de faire en sorte que des communes continuent d'avoir la responsabilité de domaines qui manifestement concernent l'ensemble du canton. De même, pour tout ce qui a trait à la Genève internationale, il nous paraissait nécessaire de faire en sorte que ces éléments-là soient du seul ressort de la Confédération et du canton mais non plus des communes, ce qui ne fait qu'embrouiller le débat comme on l'a vu à de nombreuses reprises. Sur la question de la fiscalité - qui est séparée mais néanmoins connexe – notre groupe est favorable au prélèvement de la fiscalité communale aux communes de domicile. Pourquoi ? Parce que, pour ceux qui veulent bien l'examiner, la situation aujourd'hui de la péréquation intercommunale est tellement complexe qu'il nous paraît beaucoup plus simple d'arriver à ce modèle-là qui devrait être naturellement accompagné d'un processus fort de péréquation intercommunale pour manifester une volonté de solidarité à l'intérieur des communes et à l'intérieur du canton. Voilà, Madame la présidente, quelle est la position du groupe G[e]avance qui montre bien une fois de plus qu'il est en avance.

Quelques rires dans la salle

La présidente. Merci Monsieur Barde et je passe la parole à M. Alfred Manuel du groupe Associations de Genève.

M. Alfred Manuel. Merci Madame la présidente. Monsieur le Conseiller d'Etat, chers collègues, nous sommes à un moment où l'avenir de Genève se dessine à l'échelle de la région et pour nous, il est clair que les communes sont appelées à être un des acteurs de la restructuration de notre territoire. Or, nous sommes particulièrement inquiets, au sein des Associations, de voir combien ces institutions de proximité que constituent les communes sont vilipendées facilement pour en faire un bouc émissaire commode des dysfonctionnements de notre petite République. Cela nous attriste car justement, ce qui manque à Genève, c'est la définition d'une politique de proximité qui permette de prendre en main les aménagements locaux et tous les éléments de la vie locale. Bien des problèmes de terrain pourraient être rapidement résolus au niveau local mais doivent attendre des décisions qui tardent souvent à venir du niveau cantonal et qui, quand elles arrivent, ne sont pas forcément adaptées. Les communes doivent donc pouvoir trouver, d'une part, une capacité d'action et de services plus forte, plus pertinente sur le terrain et pour ce faire, trouver une taille critique, c'est important. D'autre part, elles doivent renforcer la participation locale dans les quartiers ou dans les villages qui les composent. Donc pour nous, les incitations à des regroupements, collaborations ou fusions doivent se faire dans cette double perspective ainsi qu'en coordination avec le développement de la région. Maintenant, en ce qui concerne la fiscalité communale, la constitution doit pouvoir en poser les principes. Dans la mesure où les communes ont été capables de réaliser la dernière péréquation à l'unanimité – et nous pensons que cela est à souligner – il serait intéressant de mettre en évidence les principes qui ont réuni une telle unanimité et d'évaluer leur portée pour l'avenir. Pour nous, ce sont des lignes de travail que nous engageons la commission à suivre et à poursuivre. A un moment où précisément, plus personne ne passe sa vie quotidienne dans une seule commune, il est important d'adapter les éléments de la fiscalité et des responsabilités communales qui vont avec, aux caractéristiques de cette mobilité qui est transcommunale de manière permanente. La question du lieu d'imposition, posée un peu légèrement dans cette Assemblée, doit être envisagée sur la base de cette réalité et non avec d'éventuelles arrière-pensées politiciennes. Pour conclure, je dirai que la constitution ne doit pas, par contre, incorporer trop d'éléments techniques de la fiscalité qui nécessitent une étude approfondie et une discussion avec les communes, mais qu'elle doit dégager les grandes lignes de façon à ce qu'on puisse intervenir au niveau local lorsqu'il y aura lieu et en fonction des moyens à développer. Voilà, je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Manuel. Je passe la parole à M. Souhaïl Mouhanna du groupe AVIVO.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci. Pour gagner du temps, je remercie tout le monde. Je voudrais tout d'abord parler de la fusion des communes. Je pense que – je l'ai déjà dit je crois – l'énoncé d'un théorème ne constitue jamais en soi la démonstration du même théorème. Il s'agit, pour démontrer un théorème, d'engager un processus de preuves qui débouche sur la validité du théorème. Jusqu'à présent, personne n'a démontré que la fusion des communes est quelque chose qui doit absolument intervenir parce qu'il y aurait un certain nombre d'avantages qui dépasseraient les inconvénients de l'existence de ces communes. Pour nous, pour l'AVIVO, eh bien, la fusion des communes doit être le fait même des citoyens des communes. Il faut que les citoyens eux-mêmes éprouvent le besoin de fusionner leurs communes et par conséquent, si l'Etat doit intervenir, eh bien il s'agirait dans un tel cas d'une facilitation et de rien d'autre. Cela, c'est la première chose.

En ce qui concerne la fiscalité, notre groupe est vraiment étonné de voir que notre Assemblée constituante veut intervenir dans des objets qui demandent généralement – le Grand Conseil en a l'habitude – des années et des années de travaux de commissions

spécialisées – la commission fiscale au Grand Conseil – avec d'innombrables auditions, avec d'innombrables projections, simulations, etc. Et là, une sous-commission, un petit groupe de notre Assemblée, eh bien, va s'attribuer, je dirais, une sorte de prérogative qui normalement, quel que soit le résultat d'ailleurs, risque d'avoir des conséquences complètement inattendues par la suite et qui risque vraiment d'engager notre canton dans des situations extrêmement difficiles. Eh bien, de ce côté-là en ce qui nous concerne, la fiscalité ne doit pas intervenir dans le détail au niveau de notre Assemblée. Quant à cette fiscalité justement – et il a été dit également qu'il y a des projets qui concernent la Ville de Genève – eh bien, notre groupe n'est absolument pas dupe. Nous savons très bien que la Ville de Genève est un objectif, disons le démantèlement de la Ville de Genève et à défaut, la désappropriation de la Ville de Genève d'un certain nombre de choses, de prérogatives, d'activités, de pouvoirs, eh bien, est un objectif prioritaire de la droite qui ne supporte pas que la Ville de Genève résiste, même modestement je dirais, à la politique antisociale engagée à l'échelle de notre canton et bien sûr, à l'échelle de notre Confédération. Nous nous opposerons à toute tentative justement de faire en sorte que la Ville de Genève soit sanctionnée parce que ses citoyennes et ses citoyens préfèrent la politique progressiste de la Ville à la politique que nous avons au niveau du canton et au niveau de certaines communes. Donc, nous nous opposerons à tout projet qui ne tient pas compte de la volonté du peuple, de la volonté des citoyennes et des citoyens et notre groupe n'est absolument pas dupe des projets actuels qui sont concoctés par les uns et par les autres. Eh bien, continuons comme cela et nous verrons bien que le projet qui est en train de se profiler au niveau de notre Assemblée sera balayé par le peuple s'il doit continuer dans la voie qui est actuellement tracée et qui est prévisible encore aujourd'hui.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Thomas Bläsi de l'UDC.

M. Thomas Bläsi. Madame la présidente, chers collègues, le groupe UDC a soutenu et soutiendra l'indépendance des communes. Un processus de fusion ne peut se faire que sur la base du volontariat. L'UDC approuve donc la proposition de G[e]l'avance pour une politique incitative mais démocratique de fusion des communes. Les districts, ayant cessé d'exister à notre entière satisfaction, le groupe UDC restera attentif à la possible tentation de changer le nom pour reprendre le principe. Concernant la fiscalité, le groupe UDC reste favorable à une imposition au lieu de domicile, conscient que ceci nécessite de revoir la péréquation par le détail. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Bläsi. La parole est à M. David Hiler, conseiller d'Etat.

M. David Hiler. Merci, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les constituants, vous dire d'abord... Ah ! Vous vouliez intervenir ? Je vous laisse volontiers...

Mme Jocelyne Haller. Oui, il vaut mieux que j'intervienne avant vous et que je vous laisse le dernier mot.

La présidente. Ecoutez, je crois qu'il y a eu une petite confusion et il devrait, à mon avis, s'il y a des groupes qui veulent intervenir – il y en a qui ne se sont pas inscrits encore. Monsieur Hiler, est-ce que vous êtes d'accord d'intervenir plutôt en dernier ? D'accord, c'était ce qui me semblait... Bien. Madame Jocelyne Haller, s'il vous plaît, du groupe SolidaritéS.

Mme Jocelyne Haller. Oui, je vous remercie. Mesdames, Messieurs les constituantes et les constituants, finalement, en ce qui concerne les districts, on serait tenté de dire : eh bien, tout ça pour ça ! Je crois que le rapport qui nous est fait illustre finalement la fâcheuse propension de cette Assemblée à parfois s'égarer dans des majorités hasardeuses qui sont particulièrement dispendieuses en temps et en énergie. En ce qui concerne la question de la fiscalité et notamment de l'imposition au lieu de domicile, alors nous souscrivons avec enthousiasme à l'analyse qu'a amenée M. Savary parce qu'il nous semble également qu'il

est urgent d'attendre – un certain nombre de simulations ont été demandées, la réflexion est en train d'évoluer et de se préciser et il nous semble important d'attendre, ne serait-ce que pour vérifier finalement qui bénéficierait du système qui pourrait ressortir de cette proposition. La fiscalité et les recettes qu'elle procure à l'Etat et aux communes permettent à ceux-là d'assurer les tâches et les prestations dues à la collectivité et les prestations à la population. Et pour nous, il est important que finalement, l'arbre de l'imposition au lieu de domicile ne cache pas la forêt d'un transfert de nouvelles compétences aux communes et qu'il y ait là, finalement, un marché de dupes. Enfin, si nous étions au départ particulièrement circonspects à l'égard de cette proposition, alors nous restons aujourd'hui véritablement perplexes face à l'explication qui nous est donnée par les auteurs de cette proposition qui nous disent qu'elle est destinée à remplacer un système de péréquation financière particulièrement complexe et compliqué à appliquer, mais que ce nouveau système devrait bien évidemment être corrigé et pondéré par un nouveau système de péréquation financière. Tout est dans tout et réciproquement mais, il y a un moment donné des détours qu'il ne vaut pas la peine de faire. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Madame Haller. Je passe la parole à M. Roberto Baranzini du groupe socialiste.

M. Roberto Baranzini. Merci Madame la présidente. Chères et chers collègues, au nom du groupe socialiste pluraliste, j'interviens brièvement sur le rapport oral de M. Yves Lador, président de la commission 4. L'intervention sera courte parce que le groupe socialiste pluraliste considère qu'il n'y a, en l'état actuel des travaux, qu'à prendre acte des travaux eux-mêmes de la commission. Personnellement, j'aimerais saluer la créativité de certains des préopinants qui nous ont parlé de décisions que la commission n'a pas prises pour nous informer en fin de compte et une fois encore de leurs options fondamentalement idéologiques.

En ce qui concerne l'organisation territoriale, le groupe socialiste pluraliste salue le fait que la commission a exploré toutes les options, même celles qui pourraient paraître plutôt iconoclastes. Or, la commission a pour le moment procédé à très peu de votes et les options qui restent sur la table sont trop nombreuses et trop variées et rendent donc prématurée toute prise de position. La plénière avait aussi confié à la commission la tâche d'analyser les effets d'une fiscalité communale dont les recettes inhérentes aux personnes physiques ne reviendraient qu'à la commune de domicile du contribuable. Sur ce point, deux remarques cependant peuvent d'ores et déjà être faites. Tout d'abord, la répartition des recettes fiscales provenant de l'imposition communale des personnes physiques est l'un des quatre piliers du système péréquatif. Modifier cet élément implique, comme cela a été relevé par le président M. Lador, une révision complète du système péréquatif. Le principe de répartition est un élément de la péréquation et non pas, comme il a été affirmé, quelque chose d'éventuellement corrigé par la péréquation. Nous doutons donc que la Constituante soit capable de proposer une solution politiquement viable, qui s'opposerait au dispositif péréquatif actuel qui lui, je le rappelle, bénéficie du soutien unanime des communes, chose qui n'est pas courante. Toutes les communes l'ont accepté parce que c'était leur projet, parce que par une démarche participative, elles ont travaillé ensemble et elles l'ont unanimement accepté. Nous doutons fortement que notre projet éventuel puisse bénéficier de la même sympathie auprès des communes. De plus, nous craignons que le fait de réduire les dimensions sur lesquelles la péréquation travaille, si je peux m'exprimer ainsi, nous amène à des solutions peu défendables puisque finalement, la différence de capacité contributive des communes est si grande que la péréquation qui résulterait deviendrait finalement, pour certaines communes, pratiquement confiscatoire. Tout en attendant les simulations, gardons cela à l'esprit. Merci.

La présidente. Merci Monsieur Baranzini et la parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. L'un des grands défis de la Constituante est la recomposition du territoire. Malheureusement, la Constituante, à l'image d'autres sujets, manquera cet important défi. Les attaches au pré carré et autres rentes électorales sont telles que nous ne voyons aucun espoir de voir aboutir une réforme digne de celles dont les Genevois sont si fiers. En ce qui concerne la réforme fiscale, c'est l'occasion de rappeler aux nostalgiques que notre attache à la Confédération est une perception au lieu de domicile et non pas ailleurs. Celle-ci sera nécessairement accompagnée de règles péréquatives que notre ministre ici présent nous a bien rappelées dans les discussions et qui nous permettront d'assurer une réelle solidarité entre toutes les entités territoriales de la République de Genève et qui est aussi un canton de la Confédération suisse, que tout le monde se rassure.

La présidente. Merci Monsieur Dimier et je passe alors véritablement la parole à M. David Hiler.

- **Intervention de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du département des finances**

M. David Hiler. Merci. Le Conseil d'Etat souhaitait partager avec vous un certain nombre de considérations et d'inquiétudes. Au fond, le premier constat est le suivant : le système fiscal que nous connaissons – malgré l'amélioration récente de la péréquation – a, à nos yeux, un inconvénient majeur – qui est d'ailleurs au cœur d'une discussion assez importante pour une votation très prochaine – à savoir qu'objectivement, il pousse les communes, dans l'aménagement du territoire, à toujours préférer l'emploi au logement. Pourquoi ? Tout simplement parce que si vous installez une entreprise, vous aurez un impôt « personne morale » avec relativement peu de charges attachées, pour l'heure une taxe professionnelle communale avec relativement peu de charges associées plus un certain nombre de recettes qui sont liées à la perception d'impôt sur les gens qui viennent travailler dans la commune. En face, il ne reste plus que l'impôt « personne physique ». Donc et c'est bien le problème de communes comme Bernex aujourd'hui qui a envie de jouer le jeu sur les projets qui sont les siens et elle se demande bien comment elle va financer la construction massive de, sauf erreur, cinq mille logements. Le débat sur les Cherpines est assez significatif de ce point de vue puisqu'en somme, vraisemblablement, la discussion avec la commune aurait été différente sur la taille de la zone industrielle s'il ne fallait pas financer en quelque sorte par ce biais l'équipement qui est lié au logement. Et donc, le résultat de tout cela, c'est que les négociations avec les communes aboutissent avec une belle régularité à des résultats qui sont peu compatibles avec le principe de « un emploi, un logement ». Cela, c'est le problème que nous rencontrons.

La deuxième chose que j'aimerais vous indiquer c'est que nous avons l'impression, au niveau cantonal, qu'avec le projet d'agglomération – qu'il faudrait ne pas confondre avec la notion de région qui est beaucoup plus large puisque là, on parlerait de l'arc lémanique au sens large – le projet d'agglomération va faire de notre canton au fond, l'équivalent de ce que pouvait être, en 1930, la Ville de Genève après la fusion des communes par rapport au reste du canton. Un centre, mais un centre important. Mais ce centre aura, vraisemblablement, l'obligation d'intervenir sur un certain nombre de structures qui sont aujourd'hui aux mains de la Ville de Genève si on veut assurer un financement digne de ce nom. C'est le cas, à nos yeux par exemple du Grand Théâtre pour l'avenir où vraisemblablement si l'on veut – à Zurich, la même discussion a eu lieu pour le Théâtre, pour l'Opéra – si l'on veut vraiment, sans paralyser le reste de l'activité municipale, maintenir ou peut-être recréer un Grand Théâtre qui ait l'ambition qu'il avait du temps de M. Gall, il faudra sans doute mettre des moyens ; et si nous voulons l'équivalent du Théâtre de Vidy à Genève, il faudra aussi mettre des moyens qui ne sont pas ceux dont la Comédie dispose, qui sont simplement trois fois supérieurs.

Ces questions nous préoccupent et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous dire qu'en effet, nous pensions qu'il fallait aller vers une réforme assez complète du système. Et on pourrait presque dire – il ne s'agit finalement pas d'une réforme de la fiscalité mais uniquement d'une réforme de la péréquation parce que je crois que l'un ou l'autre d'entre vous l'a dit, en réalité, l'imposition sur le lieu de domicile et le lieu de travail est en soi une mesure péréquative à la base, puisque le système d'imposition en Suisse est un système d'imposition sur le lieu de domicile. Donc, c'est au fond sur le système de péréquation qu'il faut se mettre d'accord. Il a été dit et il vient d'être dit par le représentant socialiste que le problème est que l'on parlait de tels écarts que vraisemblablement, un des dangers serait celui de mesures qui auraient un caractère confiscatoire et c'est parfaitement exact en réalité. Aujourd'hui, si on prend le potentiel fiscal – potentiel, donc on fait comme si tout le monde avait le même taux d'imposition et on regarde le potentiel, une sorte de centime théorique – la commune la plus riche de ce canton a un potentiel sept fois plus élevé que la commune la plus pauvre. Alors, évidemment après, il y a toutes les corrections, mais cela dit quand même la situation de départ, ceci en prenant en compte l'impôt « personne physique », l'impôt « personne morale » et la taxe professionnelle. Donc, cela signifie que la correction sera de toute façon sévère. Ce que j'ai indiqué à la commission, c'est qu'effectivement ce n'était pas forcément la peine de repenser un système à multicritères, complexe, volatile, dont on ne sait jamais si l'un des objectifs n'annule pas l'autre. Et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes proposé – cela prend un certain temps, je vous expliquerai peut-être brièvement pourquoi – de simplement tester le système fédéral, le système de la péréquation. Cela signifie que - si vous vous mettiez d'accord sur quelque chose parce que ce n'est pas la peine de faire échouer une constitution pour un point qui peut parfaitement être réglé par la loi mais il m'aurait semblé dommage qu'il ne soit pas au moins traité ici, même s'il va être traité en parallèle au Grand Conseil et avec les communes, dans le cadre de l'ACG puisque nous avons des groupes ouverts. Le système de péréquation des ressources se réduit finalement à la définition de l'objectif. L'objectif au niveau fédéral est que le canton le plus pauvre, après péréquation, ait un niveau de revenus qui soit 80 % de la moyenne suisse. Alors je peux vous dire que le système péréquatif actuel est très, très loin de satisfaire cette condition, très, très, très, très loin ; et donc que si nous amenions une amélioration, 80 % serait sans doute un objectif trop ambitieux par rapport à la notion de mesure confiscatoire ; 70 % probablement serait possible. Ce serait, disons, un sacrifice important de la part des communes les plus riches de ce canton par rapport à leur situation actuelle. Cependant, elles en ont les moyens et elles pourraient indirectement tout de même y trouver avantage puisqu'on assure par là un développement plus aisé du canton – on arrivera à construire quand même quelque part des logements sans avoir automatiquement une surface d'activités qui a le même volume que la surface de logements – et parce qu'elles permettraient aussi d'introduire un certain nombre de moyens dans les communes suburbaines qui n'en ont que peu. de sorte effectivement à avoir une action sociale et éducative qui soit à la hauteur des enjeux qu'on a dans certaines zones du canton. Nous avons aujourd'hui des indicateurs qui ont été établis pour mesurer la progression des inégalités sociales et des mauvaises conditions de vie dans certains secteurs, le portrait est assez affligeant. Surtout, ce que l'on voit, c'est que dès qu'on connaît un des indicateurs, on peut deviner les dix autres parce qu'il y a vraiment une concentration de problèmes dans certaines zones. Donc, il y aurait sans doute du point de vue de la cohésion sociale, du bon fonctionnement de notre société, un intérêt général à une forte péréquation. Le jeu en vaut donc la chandelle, en tout cas au niveau de l'étude. Mais ne croyez pas que les résultats – qui sont aujourd'hui des résultats approximatifs, c'est pour cela que je ne vous les donnerai pas dans le détail – soient forcément une attaque contre les masses populaires, Monsieur Mouhanna, ce n'est pas exactement cela dont il s'agit, les résultats disent l'inverse. Tout dépend du taux de péréquation de ressources que vous choisirez ; ce taux, c'est simplement l'objectif.

Deuxième élément, je pense, qu'il est important de rappeler. Ce qui a toujours bloqué les réformes de la péréquation, c'est qu'il n'était jamais possible de faire payer un peu plus les

communes riches sans faire payer la Ville de Genève puisqu'elle est une commune riche mais qu'elle a des tâches, on va dire, de type cantonal. C'est ce que nous avons trouvé, ce que les techniciens du département ont trouvé dans la dernière couche de péréquation, c'était justement un moyen d'éviter cet écueil de sorte à augmenter les ressources des communes les plus pauvres. C'est ce qui avait été proposé à l'ACG qui a travaillé deux ans sur cette question. Dans le cas d'espèce, le Conseil d'Etat est d'avis – pour autant que les premières estimations correspondent à la réalité – qu'il suffirait que nous reprenions le Grand Théâtre et lui seul pour à peu près résoudre le problème ; c'est-à-dire que la Ville ne se retrouverait pas plus pauvre qu'avant et pourrait au contraire peut-être développer d'autres institutions qui sans être des institutions de renom international ou de renommée internationale, pourraient avoir un peu plus d'ambition. Voilà où nous en sommes. Vous recevrez, je pense, malheureusement dans les trois semaines parce que la péréquation intercantonale, consiste en des modèles économétriques assez complexes appliqués aux quatre années précédentes et il faut que nous soyons absolument certains de ne pas faire d'erreurs. Mais, ce que je voulais vous dire ici c'est que, du point de vue du Conseil d'Etat, c'est cela la perspective, en fait. La raison pour laquelle nous pensons qu'il serait bon de revenir à un système plus simple, c'est de rapprocher la plus pauvre de la plus riche des communes en termes de moyens ; c'est de permettre aux communes suburbaines et particulièrement à celles qui doivent connaître des développements importants, de financer ces développements ; c'est de ne pas mettre des obstacles à la construction de logements en obligeant en quelque sorte les communes à négocier les surfaces d'activités contre les surfaces de logements pour pouvoir financer les équipements ; et c'est aussi la perspective de dire non pas que le canton doit reprendre toute la culture mais qu'un certain nombre d'institutions phare devront tôt ou tard passer de la commune au canton pour assurer leur financement. Les échecs de certains projets ambitieux en termes de bâtiments en Ville de Genève, notamment la première mouture du musée d'ethnographie, donnent à réfléchir puisque le Grand Conseil ces derniers temps doit voter des bâtiments à Fr. 200 millions ou Fr. 150 millions à peu près six fois par année sans jamais subir un référendum. Et c'est là qu'on arrive au point crucial et je conclurai par là. A la base du système actuel, la répartition travail-domicile signifie qu'une partie des gens qui vont financer quelque chose ne votent pas, c'est-à-dire ceux qui travaillent, qui paient des impôts, eux évidemment ne votent pas sur les réalisations de la commune. C'est ce qu'on appelle le principe d'équivalence qui n'est pas respecté. Il est bon quand même que celui qui paie décide ou que celui qui décide paie, comme on veut. Mais effectivement, il est relativement dangereux d'avoir un système où on sait de façon claire que tant de personnes qui paient des impôts soient exclues du vote. Donc la remise en place du principe d'équivalence serait une bonne idée.

Notre dernière recommandation est de dire qu'au fond, si on veut changer le système péréquatif – et ce n'est que cela qu'on veut changer, le système péréquatif, je le répète – ce n'est pas parce qu'il y a une lubie, ce n'est pas vraisemblablement non plus parce que tel courant politique est dominant, mais bien parce que nous devons adapter nos structures à la réalité de l'agglomération dans un monde globalisé, que cela nous plaise ou non, dans un monde qui connaît la libre circulation en Europe des personnes, Et pour construire cela, il faut vraisemblablement revoir un certain nombre de paradigmes et arriver à trouver un système qui soit relativement efficace pour que notre canton puisse jouer ce qui sera finalement son rôle, celui de centre ville, de ville centre d'une agglomération beaucoup plus étendue que lui-même. Ceci a des conséquences parce qu'une agglomération a toujours d'autres ambitions qu'une ville et particulièrement lorsqu'il s'agit d'une agglomération transfrontalière liée à un pays dont la situation économique n'est pas favorable – il faut quand même le considérer aussi – et qu'il y aura des besoins d'infrastructures pour que notre agglomération soit vivable qui seront non négligeables. Voilà Mesdames et Messieurs les quelques explications que je tenais à vous donner par rapport à la démarche du Conseil d'Etat et pour le reste, je vous remercie de votre attention et j'ai eu intérêt à écouter les arguments des uns et des autres dans ce débat.

Applaudissements

La présidente. Je vous remercie Monsieur le Conseiller d'Etat pour votre rapport relatif à nos travaux. Nous allons continuer et prendre le point suivant. Oui, Monsieur Özden ?

M. Melik Özden. Est-ce que je peux poser une petite question à M. Hiler ou... je profite de sa présence ?

La présidente. Là vous me posez une question... En fait, c'est vrai que nous ne sommes pas dans un débat ouvert questions-réponses.

M. Melik Özden. Ce n'est pas un débat, c'est juste une précision par rapport à l'imposition, si vous me permettez.

La présidente. Ecoutez Monsieur, je vous propose que vous discutiez avec M. Hiler ; est-ce que c'est possible ? Je vous remercie.

8. Comptes 2010

○ Information

La présidente. Nous allons passer au point suivant, au point 8 sur les comptes 2010 et nous prendrons la pause après ce point. Donc, nous allons d'abord avoir M. Thomas Büchi qui va nous présenter les comptes. Je vous rappelle que vous avez de nombreux documents sur votre pupitre en ce qui concerne les comptes et tous ces documents vous permettront justement de mieux comprendre sans doute les explications de M. Büchi. Je lui cède la parole pour cinq minutes.

M. Thomas Büchi. Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons passer en revue rapidement les comptes 2010 et en préambule, vous dire tout d'abord qu'en rapport du budget 2010, nos comptes sont excellents. Je vous propose, pour suivre les explications à venir, que vous preniez sous vos yeux l'annexe n°1 : Comptes 2010 avec imputations internes – fonctionnement. Vous avez dans ces différentes colonnes tout d'abord les comptes 2010, la variation en francs et en pourcents sur le budget 2010 et puis un petit rappel aussi des comptes 2009 afin de pouvoir faire un comparatif simple et facile. Je voudrais, en préambule, vous rappeler que lorsque le groupe "Budget" et le Bureau ont établi le budget 2010, c'était en même temps que l'établissement du budget 2009. C'était pour des raisons de timing, de délais légaux auxquels nous sommes soumis pour déposer les différents budgets. Cela veut dire qu'à l'époque nous n'avions pas encore établi le planning des travaux de notre Assemblée. Ce qui fait que nous avions fait des estimations avec les connaissances que nous avions à l'époque du fonctionnement que nous pensions avoir en 2010 mais sans en posséder tous les éléments. Ce que nous relevons aussi, lorsque nous faisons un comparatif avec 2009, eh bien, évidemment – et c'était prévisible – l'activité 2010 a été beaucoup plus intense que 2009, c'est pour cela que le budget en était plus élevé ainsi que les comptes qui s'y rapportent. Si les comptes sont positifs par rapport au budget, cela est dû d'abord à une gestion prudente et très rigoureuse des deniers qui nous ont été confiés.

Si nous passons dans la colonne des comptes 2010, nous voyons que les charges étaient de Fr. 4'412'211 alors que le budget était de Fr. 5'336'247, donc un boni d'environ Fr. 924'000 entre les comptes et le budget, soit une réduction d'environ 20 %. On se rend compte que les diminutions principales touchent d'abord les charges de personnel. Les charges de personnel comprennent, je vous les rappelle, les jetons de présence avec les charges sociales ainsi que les charges de salaires de notre personnel administratif. Nous avons ici un

boni de Fr. 463'911 qui s'explique tout d'abord par les évaluations des séances plénières ou de commissions que nous avons faites à l'époque et ces évaluations ont toujours tenu compte d'une participation à 100 % des membres, alors qu'il y a en réalité un certain pourcentage d'absents pour des raisons diverses évidemment. Donc cette différence de Fr. 463'000 s'explique principalement parce qu'il y a eu un peu moins de séances que prévu, notamment en ce qui concerne les séances de commissions. Nous avons également, si nous passons à la ligne suivante « Dépenses générales », un boni de Fr. 386'947. Ma vue baisse, vous m'en excuserez. Donc sur les dépenses générales, l'économie principale a été le report de la consultation de 2010 à 2011. Ce sont donc les économies principales. Je ne vais pas entrer dans tous les détails puisqu'il y a un rapport très complet d'abord de notre commission de contrôle financier dont le président s'exprimera juste après moi et ensuite l'exposé des motifs sur le fonctionnement de notre Assemblée qui détaille également toutes les économies que nous avons faites ; cela ne sert à rien d'être redondant là-dessus. Donc, les évaluations à l'époque un peu optimistes peut-être – mais il vaut mieux cela que le contraire puisqu'il est très important pour nous que nous n'ayons pas de demandes complémentaires à faire à la commission des finances du Grand Conseil. Il reste, je dois dire, que les comptes sont extrêmement bien tenus par Mme Florinetti qui gère nos deniers avec beaucoup de parcimonie et je tiens ici publiquement à l'en remercier. J'en ai terminé, Madame la présidente.

Quelques applaudissements

- **Rapport de la commission de contrôle financier**

La présidente. Je vous remercie beaucoup et je donne alors la parole à M. Marco Föllmi, président de la commission de contrôle financier de notre Assemblée, pour nous présenter le rapport de cette commission.

M. Marco Föllmi. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la commission de contrôle financier, sur mandat de l'Assemblée constituante, s'est donc réunie le 3 mars 2011 pour prendre connaissance des comptes de l'exercice 2010 en rapport au budget voté et pour s'assurer que les procédures de gestion financière qui ont été mises en place l'année précédente par le Secrétariat général, sous la conduite de la Présidence, sont toujours établis selon des principes de bonne gouvernance. La commission a pu obtenir toutes les réponses aux questions qu'elle a posées et avoir accès sans restriction à toutes les pièces et procès-verbaux qu'elle a jugé nécessaires pour constater que tout est bien documenté et justifié. Les procédures sont toujours correctement respectées et la gestion financière du Secrétariat général fait l'objet d'une grande rigueur et reste parcimonieuse.

En parallèle, la commission a pris acte du contrôle approfondi des jetons de présence entrepris par l'Inspection cantonale des finances (ICF) qui a voulu vérifier leur bonne conformité. Pour rappel, ceux-ci représentent près de 45 % des dépenses effectives de l'Assemblée constituante. Elle a également pris connaissance d'un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2010, établi à la demande de la commission des finances du Grand Conseil, portant sur les indemnités versées aux assistants et assistantes parlementaires de l'Assemblée constituante. A cet égard, la Cour des comptes a examiné leurs modalités de comptabilisation et d'utilisation. Il n'y a aucune remarque particulière à ce sujet. Elle a en revanche relevé que l'usage des indemnités aux assistants parlementaires qui en était fait par les groupes ne répondait pas dans tous les cas aux exigences légales stipulées par le Bureau de l'Assemblée constituante et a donc recommandé que le règlement d'organisation de ladite Assemblée soit complété en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant et non des secrétaires de partis ou de membres permanents de secrétariats de partis, voire d'employés d'organisations faïtières. Et de conclure que le Bureau de l'Assemblée constituante continue de prendre des mesures allant dans ce sens.

Quant aux comptes 2010, ceux-ci se trouvent être inférieurs de quelque 20 % par rapport au budget adopté. Ce résultat ne présente pas d'anomalie particulière et pour celles et ceux qui souhaiteraient avoir toutes explications utiles, la commission les renvoie au compte rendu administratif et financier de la Constituante. Cela étant et en conclusion, la commission de contrôle financier certifie la bonne pratique des procédures et la gestion rigoureuse des deniers publics. Elle remercie en particulier Mme Sophie Florinetti, secrétaire générale, pour sa disponibilité et son ouverture et vous recommande l'adoption des comptes tels qu'ils vous sont présentés. Fait à Genève le 10 mars 2011, signé par MM. Thomas Bläsi, Jean-François Rochat et votre serviteur.

La présidente. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Föllmi pour ce rapport de la commission de contrôle financier. La parole est aux groupes pour un maximum de trois minutes au sujet de ces comptes. M. Lionel Halpérin demande la parole.

○ **Déclaration des chefs de groupe et prise d'acte**

M. Lionel Halpérin. Merci Madame la présidente. D'abord, deux mots pour dire que le groupe des Libéraux & Indépendants est satisfait des comptes qui nous ont été présentés et remercie également tant Mme Florinetti que M. Büchi et les contrôleurs pour leurs travaux ; pour préciser aussi simplement qu'il aurait peut-être été utile de tenir compte pour le budget de ces diminutions de dépenses et donc de ce point de vue-là, qu'on aurait pu déjà peut-être prendre en compte le fait qu'on n'arrive jamais au chiffre qui est le chiffre maximal qui est prévu dans le budget.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Halpérin et je passe la parole à M. Jean-Marc Guinchard.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, mes remerciements également à la secrétaire générale, au personnel du Secrétariat ainsi qu'à la Présidence et au président de la commission de contrôle financier. Pour le groupe G[e]avance, nous constatons avec satisfaction la diminution par rapport au budget telle qu'elle a été annoncée et détaillée et nous souhaitons relever la pertinence et la rigueur avec lesquelles la Présidence a géré le nombre des séances de commission ainsi que le nombre des plénières. Il s'agira de s'en rappeler bien évidemment au moment du vote du projet de budget 2012. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus... Ah ! Je passe la parole à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Le groupe Verts et Associatifs s'associe aux remerciements à l'ensemble du Secrétariat général pour sa gestion irréprochable des comptes. Nous avons dit au cours des précédents exercices que le budget était une autorisation de dépenses, jamais une obligation de dépenser. Nous en avons la preuve par les faits grâce à l'exposé de ces comptes. Une remarque qui nous paraît également importante si l'on fait maintenant une projection sur les quatre années d'exercice – certains ont parlé de Fr. 20 millions de dépenses que la Constituante pourrait atteindre – je crois, sans avoir de précisions plus amples – quelqu'un pourra peut-être nous donner le chiffre – que nous arriverons entre Fr. 10 et 15 millions, ce qui est tout à fait comparable au train de vie, par ailleurs tout à fait justifié, d'autres Parlements que nous connaissons et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Merci Madame la présidente.

La présidente. Merci Monsieur Savary. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Je voudrais compléter les remerciements en remerciant le Bureau pour le travail qu'il a fait et pour le contrôle aussi

bien du budget que des comptes. Je voudrais également dire que dans la comparaison budget/comptes, il vaut mieux avoir des comptes meilleurs que le budget plutôt que l'inverse. Au niveau cantonal, cela a permis au Conseil d'Etat de se prévaloir du fait que, les comptes, par exemple, étaient de Fr. 600 millions et plus, donc meilleurs que le budget - qui prévoyait plusieurs centaines de millions de francs de déficit - et qui se retrouve avec plusieurs centaines de millions de francs de boni. Alors voilà, ne soyons pas, disons, mauvais gagnants, c'est bien comme cela. On ne peut pas prévoir si des collègues vont être absents ou pas, on ne peut pas prévoir le nombre de séances que des commissions pourraient tenir ou pas et quelle serait la longueur de telle ou telle séance de commission. Il vaut mieux être dans une situation pareille que de devoir aller demander des crédits supplémentaires avec toutes les polémiques que cela pourrait engendrer. Merci.

La présidente. Merci beaucoup Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Chers collègues, au nom du groupe socialiste pluraliste, je m'associe également aux remerciements qui ont été faits à l'adresse du Secrétariat général, du Bureau et de la Présidence. Je me reconnais en grande partie dans les propos qui ont été tenus par mes deux derniers préopinants. Nous constatons que les comptes ont été bien tenus ; nous tenons à saluer la gestion efficace qui a été faite par le Bureau et le Secrétariat général. On constate que ce bon résultat est également une réponse aux oiseaux de mauvais augure qui ont prétendu, qui peut-être prétendront encore que la Constituante mène grand train. En réalité, on voit que tel n'est pas le cas, que nous avons un budget prudent et ensuite, une gestion des comptes rigoureuse. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Mizrahi. La parole n'étant plus demandée, nous prenons donc acte de ces comptes 2010. Je vous rappelle que nous ne les votons pas mais nous prenons acte de ces comptes maintenant. Cela étant, nous allons prendre une pause avant le budget. Mais j'aimerais vous donner une petite information avant la pause parce que vous allez trouver effectivement, dans la cour de l'Hôtel de Ville, une possibilité de vous informer comme les citoyens aujourd'hui au sujet du vote par Internet. Dans la cour de l'Hôtel de Ville, la population est invitée aujourd'hui de 16h à 20h à venir effectivement s'informer de façon à ce qu'une grande partie de la population puisse voter par Internet pour les votations du 15 mai. Je vous remercie et à tout à l'heure, nous reprenons à cinq heures moins le quart.

Pause de 16h15 à 16h50

9. Projet de budget 2012

La présidente. Je vous remercie de prendre vos places. Nous reprenons au point 9 de l'ordre du jour. Nous traiterons donc le budget en deux temps : d'abord l'entrée en matière puis l'examen détaillé des rubriques. Pour l'entrée en matière, Thomas Büchi, rapporteur, va présenter le budget. Puis les groupes auront chacun deux minutes pour donner leur position générale sur le budget. Nous voterons ensuite l'entrée en matière. Puis nous prendrons la deuxième étape, où nous discuterons effectivement rubrique par rubrique et où vous aurez à nouveau trois minutes pour pouvoir détailler davantage votre argumentation. Je donne la parole à M. Thomas Büchi qui a dix minutes pour l'entrée en matière du budget 2012.

○ Présentation

M. Thomas Büchi. C'est ainsi dans le monde des affaires ici-bas : le temps impitoyable passe si vite. Nous sommes déjà en train de discuter du budget 2012, le dernier budget de notre Assemblée. J'aimerais, pour que tout le monde suive, que nous prenions le fameux tableau Excel qui est en fait la simplification que nous présentons chaque année rubrique par rubrique, de manière à ce que ce soit plus facile à suivre pour chacun. Donc, prenez le tableau Excel qui est l'annexe 6 « Composants du projet de budget de fonctionnement

2012 ». Contrairement à ce qui avait été marqué sur les documents de la convocation, il n'y a pas d'annexe 7. Merci d'en prendre bonne note. Nous allons passer ensemble les points les uns après les autres. Puis tout à l'heure, puisqu'il y a cette fois des amendements proposés au budget, les groupes auront la parole pour présenter et défendre leurs amendements. Je voudrais aussi répondre à M. Jérôme Savary qui a tout à l'heure posé la question de savoir où nous allons dans la globalité des dépenses de notre Assemblée. Je puis vous dire que, hors amortissements, les quatre ans de l'Assemblée coûteront environ Fr. 11,5 millions. On est donc effectivement très loin des Fr. 20 millions que certains ont avancés. Prenons la fameuse annexe 6 et la rubrique 1 « Jetons de présence ». Pour les séances plénières (deuxième et troisième lecture, plus l'approbation des comptes et la dissolution de notre Assemblée), nous avons estimé avec le groupe budget et ensuite entériné avec le Bureau un total de Fr. 680'760. Je tiens à dire que le Bureau a présenté pour cette rubrique un amendement qui est en fait devenu cinq amendements puisque cela va avoir des incidences sur plusieurs rubriques. Le Bureau a jugé prudent, dans sa dernière ou avant-dernière séance, de prévoir deux séances supplémentaires de trois sessions (des séances de réserve). Vous avez reçu en annexe la variation de budget que cela représente de mettre deux séances en réserve pour des raisons x ou y (soit un retard sur nos travaux qui pourrait arriver ou des aléas auxquels on n'a pas pensé aujourd'hui). Donc cela a une incidence budgétaire d'un total de Fr. 139'276 répartis sur cinq rubriques, car si on a des jetons de présence, on a aussi des prises de PV et autres qui ont des incidences. Donc, tout à l'heure, lorsque Mme Perregaux fera voter les rubriques les unes après les autres, au point 1, il y aura cette modification avec l'intégration de ces amendements.

Nous avons ensuite les commissions thématiques au point 2, avec cinq séances qui ont été prévues pour 2012 pour des propositions diverses qui pourraient survenir (une séance vraiment éventuelle pour la commission du règlement). Au point 4, nous avons la commission de rédaction qui elle va toujours travailler d'arrache-pied. Donc une vingtaine de séances pour la commission de rédaction. Au point 5, il y a deux séances pour la conférence de coordination. Puis trois séances au point 6 pour la commission de contrôle financier, sachant qu'a priori ce ne sera plus notre Assemblée qui prendra acte des comptes 2012 puisque nous n'existerons a priori plus lorsque les comptes seront bouclés. Au point 7, on a une réserve pour quelques éventuels rapports de commission. Au point 8, c'est le Bureau. Nous avons estimé 25 séances de Bureau et 40 séances de Présidence (la Présidence se réunit souvent deux fois par semaine et le Bureau une fois). Il a été entendu, pour l'instant, dans cette évaluation, que même après la fin de nos travaux, qui devrait avoir lieu en avril ou au plus tard en mai de l'année prochaine, le Bureau continuera à fonctionner pour quelques séances afin d'appuyer l'administration pour « liquider » les affaires en cours de l'Assemblée. Il a été prévu ensuite, au point 10, huit séances pour le Bureau et les chefs de groupe. Au point 11, on a encore prévu une dizaine de séances pour les groupes de travail spécialisés (le groupe budget, communication, logistique ou autre). Cela nous donne donc un total de Fr. 1'127'025 auquel il faudra ajouter le montant de l'amendement proposé par le Bureau pour les deux séances supplémentaires. Au point 12, il y a les habituelles charges sociales et patronales, ce qui nous donne un total de Fr. 1'201'983. Concernant le point 13 « Agents spécialisés et collaborateurs auxiliaires », nous avons un total pour dix mois (jusqu'à fin octobre, avec un échelonnement dans le temps car tous les collaborateurs ne vont pas terminer en même temps car on ne va pas travailler avec une administration à plein régime jusqu'au mois d'octobre) de Fr. 610'000 pour le personnel administratif, charges sociales comprises.

Nous passons ensuite aux dépenses de fonctionnement. Au point 14 « Mandats externes : administration et technique », nous avons un montant de Fr. 100'000 pour la mise en page du bulletin officiel et la préparation du mémorial de l'ensemble de nos séances réparties sur les quatre ans. Nous avons des prestations externes des commissions et des plénières pour Fr. 86'000, une assistance pour la plénière pour Fr. 5'000 et un mandat de gestion informatique pour Fr. 15'000. Cela nous donne Fr. 206'000 de mandats externes. Nous

avons ensuite, au point 15, un « Mandat externe expertise et analyse scientifique ». Nous avons provisionné Fr. 10'000. Le loyer (charges comprises) est de Fr. 10'000. Le point 17 « Information et communication » est un point assez crucial du budget car il s'agira de communiquer de manière large et complète en 2012. Nous avons évidemment les retransmissions de Léman Bleu pour Fr. 95'000, la maintenance et l'archivage du site Internet pour Fr. 30'000, les insertions de communiqués et d'annonces pour Fr. 40'000 et Fr. 250'000 sont budgétisés pour l'impression du mémorial. Il y a passablement de volumes, ce qui explique un montant qui peut paraître élevé. Mais vu le nombre qui va être imprimé et distribué, je vous assure qu'il faudra bien « serrer les boulons » sur ce poste pour arriver à tenir dans les Fr. 250'000. Il y a ensuite Fr. 20'000 au point 18 pour les fournitures et le matériel de bureau. Fr. 2'000 pour les abonnements de journaux et périodiques.

Le point 20 « Achat de livres » est une bricole. Au point 21, il y a Fr. 20'000 pour l'informatique et les télécommunications. Il y a Fr. 1'000 pour l'entretien du mobilier (il n'y a pas trop de déprédations, on a rarement eu besoin réparer les tables et les chaises...). Au point 23, il y a Fr. 12'000 pour la location et les taxes pour le photocopieur (c'est un chiffre basé sur l'expérience des années précédentes). Au point 24, il y a les frais de repas et de garde (les collations pour les séances de commission et de travail, les indemnités de repas des séances plénières et les frais de garde). Il y en a pour Fr. 47'700. Les comptes ont été faits en fonction du nombre de séances budgétées. Les frais de déplacement (abonnement ou TPG ou parking) s'élèvent à Fr. 50'000. Il y a un déplacement éventuel hors du canton pour 1'500.- et des défraiements pour des invités éventuels pour Fr. 1'500 également. Au point 26, il y a des frais de port et d'affranchissement pour Fr. 25'000. Au point 27 « Manifestations, réceptions et animations diverses », nous avons rebudgété Fr. 80'000 pour l'année prochaine en fonction des différentes activités que nous aurons, soit avec la population, soit pour une cérémonie de clôture.

J'en arrive aux deux postes qui ont prêté à de fortes discussions d'abord au sein du groupe budget et ensuite au sein du Bureau, puis visiblement au sein de l'Assemblée vu les amendements qui nous sont proposés. J'aimerais vous dire la chose suivante : les discussions nourries que nous avons eues au Bureau nous ont amenés, entre les positions des uns et des autres, à proposer une solution qui nous paraît juste et réaliste en fonction des objectifs et des missions qui nous sont confiés. La majorité du Bureau vous propose au point 28 que les assistants parlementaires travaillent jusqu'au mois de juin 2012, sachant que nous devrions adopter un texte aux alentours d'avril ou de mai 2012. Il nous est paru opportun de laisser travailler les assistants parlementaires jusqu'à fin juin pour terminer de régler les affaires en cours et pour terminer leur mission. Il nous a paru opportun d'arrêter à fin juin parce que la majorité du Bureau estime qu'il n'y a plus de mission pour un assistant parlementaire au-delà de cette date. C'est pourquoi nous vous proposons, de janvier à juin, un montant de Fr. 330'000 au budget sous cette rubrique. En ce qui concerne le point 29 « Indemnités de groupe », après de longues discussions au sein du Bureau, le Bureau dans sa majorité, recommande que les indemnités de groupe soient versées jusqu'à l'adoption – ou le rejet – du texte par le peuple en octobre 2012, sachant que les groupes et l'Assemblée sont légalement constitués jusqu'à leur dissolution, c'est-à-dire le jour où le vote populaire a lieu. Ainsi, les indemnités de groupe sont budgétées pour Fr. 165'625 jusqu'à fin octobre 2012. La majorité du Bureau vous recommande d'accepter les points 28 et 29 comme ils vous sont proposés, sachant que cela paraît une solution juste et équitable en fonction des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Nous arrivons donc à un total des dépenses de fonctionnement de Fr. 1'397'535 auquel il faudra ajouter les quelques rubriques liées aux cinq amendements proposés par le Bureau pour les deux séances supplémentaires. Nous en arrivons ainsi à un budget provisoire de Fr. 3'209'518, ceci hors imputations internes et hors amortissements car les services de l'Etat ne nous ont pas encore donné les chiffres nécessaires pour que nous puissions vous donner les rubriques claires et précises à ce sujet. Donc, nous ne pouvons pas donner de chiffres, ni d'amortissements, ni d'imputations internes. Vu que ces chiffres changent chaque année, on a renoncé à les estimer à l'avance.

Voilà, j'en ai terminé Madame la Présidente avec ma présentation du budget 2012.

La présidente. Je vous remercie Monsieur le rapporteur. Avant que nous votions l'entrée en matière, les groupes ont deux minutes pour se prononcer. Monsieur Souhaïl Mouhanna, vous avez la parole.

- **Prise de position des groupes et vote**

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente, deux minutes, c'est véritablement un temps extrêmement court sachant qu'il y a deux ou trois sujets de polémique.

La présidente. Vous permettez.

M. Souhaïl Mouhanna. Cela a été adopté, j'ai compris...

La présidente. ... non, non, ce n'est pas cela du tout. Maintenant, nous sommes dans l'entrée en matière, ensuite vous aurez encore trois minutes pour les rubriques de façon plus détaillée.

M. Souhaïl Mouhanna. Très bien, de toute façon, ce sera un autre collègue mais sur l'entrée en matière, je trouve qu'il y a quelque chose de complètement incohérent dans ce qui a été dit tout à l'heure, notamment en ce qui concerne les groupes. Il faut savoir que le Bureau, c'est l'émanation de groupes, la Présidence fait partie des groupes, sans les groupes, il n'y a pas de Présidence, il n'y a pas de Bureau. A partir du moment où le Bureau fonctionne jusqu'à la fin, jusqu'à l'adoption du projet, les groupes existent. A partir du moment où les groupes existent, il va de soi que ce qui correspond au travail des groupes, comme cela se fait au niveau du Grand Conseil, eh bien, il faut que cela aille avec et prétendre que le travail s'arrête au moment de la dernière assemblée d'adoption du projet de constitution, c'est complètement faux. Il s'agira de tout le reste parce que les citoyennes et les citoyens vont solliciter les uns et les autres pour avoir des explications et le travail va être certainement beaucoup plus intense par la suite. Et ceux qui prétendent que les groupes n'ont pas à intervenir sur le contenu du projet, oublient une chose, que même au Grand Conseil, quand les députés votent une loi, quand elle est soumise au peuple, ils ont parfaitement la liberté d'intervenir. Ce n'est pas pour cela que leur groupe cesse d'être indemnisé au niveau du Grand Conseil. Il y a une incohérence totale. Ce que dit M. Büchi, coprésident, que la Présidence continuera jusqu'à l'adoption ou le refus par le peuple, mais ce qui va avec, il faut voir comment on peut couper ici, comment on peut couper là. Je termine en parlant de l'amendement des Libéraux quand on voit que les enfants chéris des banques veulent priver les autres groupes de la possibilité de travailler, cela devient un comble est c'est véritablement honteux pour notre Assemblée.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna et je passe la parole à M. Jean-Marc Guinchard.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Je me contenterai de me prononcer sur l'entrée en matière pour le compte du groupe G[e]avance. J'aimerais tout d'abord remercier le rapporteur, en particulier pour l'objectivité avec laquelle il a présenté l'avis majoritaire du Bureau, avis que nous ne partageons pas au sein de G[e]avance. Notre groupe votera l'entrée en matière, certes, mais avec deux réserves importantes, il n'accepte pas l'institution de deux séances plénières supplémentaires alors qu'une réserve de deux avait déjà été prévue. D'autre part, il n'acceptera pas non plus, pour des raisons que je développerai au moment où nous arriverons à la rubrique en question, le fait d'indemniser les groupes au-delà de la date de dissolution de l'Assemblée, c'est-à-dire au-delà du mois de juin au plus tard. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Notre groupe acceptera l'entrée en matière sur le budget 2012, avec des réserves identiques à celles que vient de formuler M. Guinchard, tout simplement parce que les arguments qui viennent d'être invoqués par M. Mouhanna sont tout simplement irrecevables et nous le dirons tout à l'heure d'une manière plus précise.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Le groupe PDC votera également l'entrée en matière. Nous aurons l'occasion après de développer notre argumentaire sur les réserves, entre autres, de présenter l'amendement conjoint qui est celui du PDC et des radicaux.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. Lorsque le Grand Conseil a concocté la loi constitutionnelle qui nous a instaurés, que le peuple a validée le 24 février 2008, il n'a pas été autiste. Il a fixé un cadre institutionnel, une limite temporelle et une mission à cette Assemblée. Cette loi, sous son article 3 mentionne que « l'Assemblée constitutionnelle soumet au Conseil général un projet de nouvelle constitution. » De plus, sous son article 4, alinéa e, il est stipulé que la durée de fonctionnement s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle constitution ou à l'échec de la révision totale. Le mandat de cette Assemblée, de ses onze groupes et quatre-vingt constituantes et constituants est donc d'aboutir à un projet, ce qui n'est pour l'heure pas gagné, et d'accompagner ce projet jusqu'au vote populaire. A rappeler ici que cette Assemblée tient sa légitimité de la loi. Elle s'appuie sur ses membres et les groupes qui la composent. Pour que l'Assemblée puisse accomplir sa mission, soit accompagner le projet constitutionnel au-delà des travaux délibératifs, et présenter ce texte au vote populaire, il faut assurer à tous les groupes la possibilité de pérenniser les structures qui leur sont propres. Si nous sommes capables, ensemble, d'aboutir à un texte constitutionnel, il va falloir beaucoup s'investir au regard de l'image déplorable que nous avons construit auprès de la population. Contrairement à ce qui a été dit ou écrit, il ne s'agira pas d'être payé à la Constituante, mais bien de s'investir pleinement pour Genève. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie et la parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Madame la présidente, le groupe UDC soutiendra l'entrée en matière. Il soutiendra également la proposition du Bureau, entendons-nous bien qu'il s'agira d'une réserve qui ne sera pas forcément utilisée.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Notre groupe votera l'entrée en matière et se prononcera sur les autres sujets en temps opportun.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Au nom du groupe socialiste pluraliste, nous voterons non seulement l'entrée en matière, mais nous soutiendrons intégralement le budget présenté par le Bureau ainsi que les amendements présentés par le Bureau. L'enjeu est ici : voulons-nous permettre à notre Assemblée de terminer ses travaux dans de bonnes conditions ou bien, sous couvert de prétendues économies alors qu'on sait que la situation financière de la Constituante est saine et que la gestion est rigoureuse, comme je l'ai dit,

voulons-nous en réalité, comme le veulent certains groupes, renier, remettre en cause le financement public prévu par la constitution et par la loi pour les groupes, pour permettre en réalité à certains groupes, à certains partis, de recouvrer les privilèges qu'ils tiennent du financement privé de généreux donateurs ? Donc pour cette raison, nous soutiendrons la proposition du Bureau pour permettre une réelle égalité de traitement entre tous les groupes, égalité de traitement dans la vie politique, y compris dans le travail de révision de la constitution. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. Je passe la parole à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Madame la présidente. Deux mots pour l'entrée en matière, d'abord pour vous dire que le groupe des Libéraux & Indépendants acceptera l'entrée en matière avec les réserves qui ont été précisées tout à l'heure. Et pour dire, puisque le débat est déjà lancé, qu'il me semble que le discours sur la lutte des classes que nous entendons, tant du représentant de l'AVIVO que de celui du groupe socialiste pluraliste ne devrait plus avoir cours et qu'il n'y a pas, comme le sait notre cher collègue Cyril Mizrahi, d'égalité dans l'illégalité. On ne peut pas gérer les deniers publics avec légèreté. On doit se contenter de distribuer les deniers publics avec parcimonie, quand c'est nécessaire. Quand nous ne travaillons plus, nous ne pouvons pas exiger d'être payé, personne ne comprendrait cela dans la population.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'entrée en matière. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière...

Brouhaha

La présidente. ... M. Barde, c'est une plaisanterie ?

Voix de M. Barde. ... non pas du tout.

La présidente. Alors, est-ce qu'il y a quinze personnes qui demandent le vote nominal ?

Murmures

La présidente. Donc nous votons l'entrée en matière.

Entrée en matière

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT

Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	ABS
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI

Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NVT
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'entrée en matière est acceptée par 59 oui, 0 non et 1 abstention.

La présidente. Nous allons passer à la deuxième étape du traitement du budget et les groupes ont maintenant trois minutes pour leurs remarques plus détaillées, discussion concernant les amendements que vous avez reçus. Donc, je donne la parole aux groupes qui veulent bien s'inscrire pour ce tour de parole. Je donne tout de suite la parole à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie, Madame la présidente. D'abord, en deux mots, je vais vous présenter l'amendement qui a été déposé sur le poste 29 du budget par le groupe des Libéraux & Indépendants. Cet amendement, je ne vais pas le présenter en détail, car nous avons déjà eu l'occasion de le discuter lors de précédentes assemblées plénières, mais pour vous rappeler que le groupe des Libéraux & Indépendants est opposé à la distribution d'indemnités de groupe de manière générale. Il y est opposé parce qu'on ne peut pas faire un parallélisme entre le fonctionnement d'une assemblée qui ne siège que durant quatre ans et qui n'a pas vocation à poursuivre ses travaux au-delà avec ceux d'une assemblée parlementaire qui a vocation à poursuivre ses travaux dans la durée. De ce point de vue-là, il nous apparaît effectivement utile de renoncer à ce poste du budget, raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement. Je profite toutefois d'avoir la parole pour également me prononcer sur l'amendement qui a été déposé par les groupes radicaux et PDC et pour vous dire qu'à défaut de pouvoir passer notre amendement, nous soutiendrons évidemment l'amendement déposé par les radicaux et les PDC. Je ne peux pas imaginer, Mesdames, Messieurs les constituants, que nous fassions passer le message que certains entendent faire passer, à savoir permettre de payer les travaux des groupes au-delà du moment où nous aurons voté le texte final. Cela reviendrait, comme je l'ai dit tout à l'heure, à accepter que nous soyons payés alors que nous ne travaillerons plus. Cela revient à faire passer un message que la population ne pourra pas comprendre, surtout s'agissant de deniers publics, et cela revient surtout à mettre en danger le futur de nos travaux pour des sommes qui, au fond, ne sont pas d'une grande importance en termes de montant, puisque nous parlons de quelques mois de budget. Nous voudrions prendre le risque de permettre à ceux qui sont contre le projet de constitution de ridiculiser nos travaux encore un peu plus en venant nous expliquer que nous nous payons grassement à ne rien faire, ce qui est un message qui aurait déjà de la peine à passer dans la population, et peut-être en s'opposant, en cas de vote favorable au projet de constitution, par la voie judiciaire à ce vote, car nous aurions contribué au financement de la campagne, ce qui pourrait être considéré comme un moyen illicite et

inadmissible. Pouvons-nous prendre ce risque pour des enjeux aussi faibles ? La réponse est dans la question. Mesdames, Messieurs les constituants, je vous en conjure, revenez à la raison, revenons tous à la raison, votons ce projet de budget sans ce poste. C'est le seul moyen que nous avons de garder un semblant de crédibilité vis-à-vis de la population.

La présidente. Merci Monsieur Halpérin. Je donne la parole à M. Albert Rodrik.

M. Albert Rodrik. Mesdames et Messieurs, il me semble que nous nous échauffons et qu'il est peut-être le moment de dire, derrière ce vocable indéterminé de dissolution, ce qui se cache. A un moment ou à un autre aux alentours de Pâques 2012, nous aurons soit accepté un projet, soit pas pu accepter un projet. Ecartons l'hypothèse de pas pu accepter un projet, nous livrerons un projet au Conseil d'Etat qui fixera une date de votation. Il paraît qu'on discute entre le 14 octobre et le 23 septembre. 14 octobre ou 23 septembre au soir, on ouvrira les urnes et il y aura un résultat qui donnera lieu à un arrêté du Conseil d'Etat constatant ce résultat et, dans le meilleur des cas, il paraîtra dans la *Feuille d'avis officielle* (FAO) du mercredi. Je suppose qu'en dépit de Justice 2011, il y a toujours les six jours de recours à ce qui était le Tribunal administratif et qui ne l'est plus, et à ce moment-là, nous terminerons nos travaux définitivement. Et après, il y aura une dissolution parce que, quand nous aurons fini de blablater, il y aura tout un tas de travail à finir pour qu'on puisse vraiment parler de la dissolution de cette Assemblée. Donc, n'utilisons pas le terme à tort et à travers. Ensuite, il y a une autre chose que je voulais souvent dire : dans les sociétés démocratiques, on s'échauffe, on s'excite et à un moment donné on trouve une solution. Le Bureau a trouvé cette solution. Quand nos collègues qui se dévouent à journée faite depuis trois ans pour piloter cette Assemblée trouvent difficilement une solution, pourquoi diable n'avons-nous pas, dans le tas de tâches et de complexité qui nous attendent, pu nous rallier à ce qu'ils ont pu faire pour mettre les gens d'accord et ne pas ouvrir des brèches, des conflits et des affrontements supplémentaires au sujet de ce que mon éminent collègue Halpérin a appelé « de toutes petites sommes » ? Et ne nous échauffez pas en faisant parler le peuple, qui comme Dieu ne répond jamais à nos questions. Donc, faire parler le peuple alors que nous savons très bien qu'il ne viendra pas nous contredire n'est pas une manière de régler nos problèmes. Je vous demande de ne pas mettre de la passion et de l'enthousiasme à ces querelles-là, mais à d'autres éventuellement. Je vous remercie de votre attention.

Quelques applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Rodrik, la parole est à Monsieur Jean-Marc Guinchard.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. Pour rassurer mon préopinant, je serai calme et je ne mettrai aucune passion dans ce que je vais dire. La question principale qui nous est posée est purement temporelle. Nos travaux, vous le savez tous, doivent se terminer en avril 2012, ou au plus tard en juin 2012. La loi constitutionnelle qui nous régit prévoit clairement la dissolution de notre Assemblée et ce n'est pas nous qui pouvons en décider. Sur le plan formel, voire purement protocolaire, il est clair que nous pouvons tenir une séance « officielle » de dissolution, qui paraît être une bonne idée à notre groupe, en tant que dernière réunion de prise de congé, même s'il y a eu entre nous quelques fâcheries. C'est d'ailleurs prévu dans le budget qui vous est soumis. Or, à la fin des travaux officiels, c'est-à-dire vers le printemps, peut-être au tout début de l'automne, quelle que soit la date de la votation choisie, les divers groupes qui constituent notre Assemblée ne se réuniront plus pour des travaux liés strictement à l'élaboration de la constitution, puisqu'elle aura été votée ici même dans cet hémicycle. De même, les travaux délégués à nos assistants parlementaires - mais là, la chose est réglée - ne seront plus nécessaires. Chacun de nos groupes, c'est clair, va militer dès avril ou juin, pour ou contre, selon l'adoption ou le refus de la nouvelle constitution. Dans ce contexte, le soupçon est trop grand que les fonds qui seraient versés sous forme d'indemnités de groupe ne servent en fait qu'à financer les

campagnes de chacun. Il s'agirait, à mon avis, ici d'un détournement de fonds, voire d'un abus de biens sociaux. Compte tenu de notre rôle, de la confiance parfois mise à mal de la population vis-à-vis de nos travaux, de nos relations avec le Grand Conseil, le Conseil d'État et les diverses commissions de contrôle, ce soupçon n'est pas acceptable à nos yeux. Il est exclu que les deniers de l'Etat financent de façon directe ou indirecte une campagne de votation, et c'est là une responsabilité de chacun de nos groupes ou des partis qui sont ici représentés. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Guinchard. La parole est à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Permettez-moi, en début, de présenter l'amendement que nous présentons en lien avec le groupe Radical-Ouverture qui concerne donc le point 29 - Indemnités de groupe : « *Indemnités selon pratique du Grand Conseil, calcul prorata : Fr. 200'000 sur six mois de janvier à juin, moitié fixé par groupe, moitié par variable sur 79 constituants membres du groupe.* » Le groupe PDC est convaincu qu'il ne faut pas prolonger les indemnités de groupe telles qu'elles sont proposées dans le budget de fonctionnement. En effet, comme l'a dit M. Guinchard, nous aurons terminé nos travaux et nous ne nous réunirons plus si ce n'est que pour dissoudre notre Assemblée. Est-il possible, Mesdames et Messieurs, de soutenir vis-à-vis de la population, des indemnités de groupe dans un travail qui ne sera pas visible, qui pourra se faire certes dans les groupes, mais qui ne sera plus visible collectivement ? Permettez-moi, à ce stade, de dire que si nous pouvons trouver un compromis jusqu'en juin 2012, cela nous satisfera tout à fait, mais nous ne pouvons en aucun cas accepter que ces indemnités soient poursuivies jusqu'au moment de la décision du vote, c'est à dire soit septembre soit octobre. Il a été dit dans cette Assemblée que notre image était désastreuse. Je n'aime pas ce terme, parce que nous ne sommes pas en train de couler, même si nous avons quelques difficultés. Nous sommes en train, tous ensemble dans cette salle, de trouver des dénominateurs communs qui nous permettront de présenter, pour un vote final, une constitution avec l'espoir qu'elle sera acceptée. Il y a aussi, dans ce travail que nous faisons, des questions de bon sens. Il n'est pas question ici aujourd'hui, d'opposer le fonctionnement des uns et des autres, d'aller chercher chez les uns combien ils ont d'indemnités versées par d'autres formations ou d'autres personnes qui les aident et à mon avis, cela n'a pas de sens aujourd'hui de s'engager dans ce débat, comme l'a dit M. Rodrik, tout à fait passionnel. Je trouverais fort dommageable que cette Assemblée ne se rallie pas au bon sens de certains d'entre nous et même de nos amis Libéraux qui pourraient, le cas échéant, être d'accord avec notre amendement. Donc, Mesdames et Messieurs, certes la gestion a été rigoureuse, permettez-moi de remercier encore une fois tous ceux qui ont participé à cette gestion, mais de grâce, rallions-nous à quelque chose de bon sens, qui soit égal pour les uns et pour les autres, et qui nous permette de façon constructive d'avancer et de donner à notre constitution l'image qu'elle mérite. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie, Madame la présidente. Madame la présidente, chers collègues. En préambule tout d'abord, après ce que j'ai entendu et ce que nous avons entendu, je crois qu'il est tout à fait inadmissible, inadmissible je le répète, de la part de certains de nos collègues de jeter la suspicion sur l'honnêteté de certains groupes alors qu'il n'y a absolument aucune raison de le faire, en tout cas jusqu'à maintenant, et que si cela devait être le cas, je crois qu'il y a des instances pour traiter de ces choses-là. La campagne qui précède le vote populaire ne sera pas malhonnête si l'on est du côté de la minorité et blanche comme neige si l'on est du côté de la majorité. Ce type d'argument, outre qu'il est relativement dépréciatif pour un certain nombre d'entre nous, est parfaitement absurde et irrecevable. Pour revenir au fond, aux choses sérieuses, vous avez reçu sur vos pupitres l'amendement déposé au nom de l'AVIVO. Cet amendement demande une chose

extrêmement simple : que le budget de notre Assemblée intègre le financement des assistants parlementaires jusqu'à la fin effective de nos travaux, qui doit intervenir à l'issue du vote populaire, mais au plus tard en octobre 2012 et non en juin 2012, comme cela était proposé par le Bureau. Je le rappelle à ceux qui en douteraient encore, les assistants parlementaires occupent une fonction essentielle pour chaque groupe, et notamment – et c'est peut-être là que le bât blesse pour certains – pour les groupes associatifs, qui, à la différence des partis ou des lobbies traditionnels, n'ont pas une infrastructure adaptée au travail parlementaire, puisque ce n'est pas leur vocation première. Je rappellerai aussi que les articles de notre règlement ainsi que la loi constitutionnelle sont tout à fait clairs et qu'ils indiquent – et non stipulent, comme l'a fait remarquer mon ami Jacques Pagan – que nous avons raison de demander que le financement des assistants parlementaires soit assuré jusqu'à la fin de nos travaux effectifs. En effet, et soyons clairs, dans la perspective de la votation populaire, qui sanctionnera positivement ou non nos travaux, il faut bien prendre en compte que les assistants parlementaires seront un soutien indispensable, notamment pour ces groupes associatifs, dans le cadre de la campagne qui précédera le vote. C'est évident, il n'y a pas de choses à cacher à ce sujet. Enfin, si l'Assemblée ne suivait pas notre proposition, il est évident que les assistants parlementaires seraient alors fondés à contester une rupture abusive de leur contrat de travail. Ces contrats de travail, je vous le rappelle, Madame la présidente et je terminerai là-dessus, sont entre les mains du Bureau depuis plus de deux ans ! Sans que ce dernier n'exprime une quelconque réserve quant à la clause du contrat qui indique que ce dernier porte sur la durée de l'Assemblée constituante. Pour conclure donc par une comparaison, les assistants parlementaires sont au groupe ce que le Secrétariat général est à l'Assemblée : un rouage essentiel et indispensable. Or, il ne viendrait à personne l'idée de licencier le personnel du Secrétariat avant la fin effective de nos travaux. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, et je passe la parole à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Je parlerai sans passion, mais avec clarté au nom du groupe Radical-Ouverture. Le groupe Radical-Ouverture refuse de soutenir les cinq amendements présentés par le Bureau, parce qu'ils cristallisent les pires défauts de toutes les mauvaises administrations, qu'elles soient publiques ou privées. Des défauts qui se résument, au lieu de s'astreindre à respecter les délais impartis même lorsqu'ils sont largement suffisants, d'abord à appliquer le principe de précaution de manière la plus dévoyée qui soit, en se donnant des marges supplémentaires sans considération pour la saine gestion. Et ensuite, au prétexte que les délais et les budgets ont été accordés, à les utiliser et à puiser dans la caisse. C'est exactement la situation créée par ces cinq amendements. Nous les refusons donc en demandant à chacun, quelles que soient ses fonctions au sein de cette Assemblée, dans les commissions, en plénière, dans sa manière de s'exprimer, qu'il fasse en sorte que nos travaux se terminent dans les délais prévus, comme cela se passe partout, dans les endroits où on est bien géré. Maintenant, s'agissant du point 29 : les sociologues et les politologues ont vu depuis longtemps que ceux qui accèdent au pouvoir – et nous sommes à un certain degré de pouvoir – ont deux grandes manières d'appréhender leurs responsabilités. Dans les pays du nord, en gros, accéder au pouvoir, c'est en général le moyen de mettre en œuvre une politique, de concrétiser un projet de société en utilisant les deniers publics avec parcimonie. Dans les pays du sud, chez les latins en particulier, accéder au pouvoir, c'est en général le moyen de tirer tous les fruits possibles du pouvoir à des fins peut-être pas toujours personnelles, mais en tout cas claniques. Pour nous, seule la première attitude est acceptable. Mais manifestement, certains groupes de cette Assemblée ne partagent pas cette philosophie. Ils se rattachent, tout aussi manifestement, à l'école latine, celle qui autorise, à leurs yeux, de puiser dans les caisses publiques à des fins que j'appelle claniques, chaque fois que l'occasion se présente, et c'est dans le but de faire échec à ce type de comportement que nous vous demandons, que nous vous engageons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de voter l'amendement que le PDC et notre groupe avons déposé et bien entendu, de rejeter

l'amendement AVIVO. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à Mme Jocelyne Haller.

Mme Jocelyne Haller. Merci Madame la présidente. En matière de financement des groupes, l'égalité n'est pas de mise. Il est facile pour des groupes nantis de décréter qu'il serait vain de se déchirer pour des sommes dérisoires. On a parfois l'impression qu'on entend des gens qui ont largement de quoi, dire que finalement, une petite somme est tellement superflue et non nécessaire pour des gens qui n'ont rien ou très peu. Dès lors, l'amendement du groupe Radical-Ouverture est non seulement malvenu, mais il est également revanchard. Si on se souvient bien, durant les trois dernières années, cette indemnité de groupe a été accordée, nous l'avons estimée nécessaire et utile pour les groupes. Or, au nom de quoi, pour cette dernière année de l'exercice de notre mandat et pour chacun des groupes qui sont ici, tout à coup cette indemnité ne serait plus nécessaire ? Cela n'a aucun sens. En ce qui concerne l'indemnité de groupe, rappelons quand même qu'il s'agit d'un montant forfaitaire, et si aujourd'hui nous ne sommes pas certains du volume d'activités qui animera nos groupes durant le dernier trimestre de notre mandat, on peut être en tout cas certains que dans les mois qui précéderont, pour précisément terminer nos travaux, boucler les exigences et les échéances qui nous seront posées, nous devons effectivement mettre les bouchées doubles, et que de ce point de vue-là, l'indemnité de groupe qui devrait être versée à tous les groupes, sera non seulement nécessaire, mais elle sera également bien utilisée. Dès lors, il est quand même particulièrement douteux de venir gloser sur le sens que pourraient avoir ces indemnités, que ce soit l'indemnité de groupe ou l'indemnité pour les assistants parlementaires. C'est une tâche qui va avec notre mandat, c'est un travail qui doit être fait par les différents groupes. Alors maintenant, venir dire que nous n'en avons pas besoin, eh bien, c'est simplement supposer que certains peuvent se l'offrir à compte d'auteur, et que d'autres pas et que cette inégalité-là, elle doit être compensée par le budget qui nous est alloué, à la fois par la loi constitutionnelle et par notre règlement. Toute autre démarche viserait véritablement simplement à priver des moyens pour exercer leur mandat un certain nombre de groupes et d'organisations qui sont ici présentes et qui ont été élues par la population pour assumer ce mandat. Dès lors, le groupe Solidarités s'opposera à l'amendement du groupe Radical-Ouverture et PDC, de même qu'il s'opposera à l'amendement des Libéraux & Indépendants. En revanche, il soutiendra l'amendement de l'AVIVO et les amendements présentés par le Bureau. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Madame la présidente. Je pense que le titre de « frais de groupes » est très clair ; il s'agit de frais destinés à l'usage du groupe durant tout l'exercice de la Constituante, mais il ne s'agit pas de frais d'interaction entre les groupes de l'Assemblée. Certains groupes de notre Assemblée vont devoir soutenir la campagne pour soutenir ou combattre notre projet, seuls, sans le soutien d'un parti cantonal et avec des moyens plus faibles que d'autres. Si nous étions contre le principe des indemnités de groupe au début de l'exercice, c'est parce que le montant était très important, ainsi que l'économie potentielle. Couper le financement en préparation de votation, alors que les montants concernés sont beaucoup plus insignifiants mais très importants pour certains groupes, nous semble tout à fait déloyal. En effet, certains groupes n'ayant que cette manne pour pouvoir faire valoir leurs arguments, nous souhaitons pouvoir combattre l'adversaire à armes égales et nous soutiendrons donc l'amendement provenant de l'AVIVO. Merci beaucoup Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Madame la présidente, est-ce que je peux me permettre de vous

demander combien de temps il reste, parce que mon collègue Albert Rodrik qui souhaite aussi intervenir, donc si je pouvais juste avoir l'indication sur le temps ...

La présidente. ...Trente secondes.

M. Cyril Mizrahi. Madame la présidente, très rapidement, je prends un tout petit bout de temps de parole pour dire qu'au niveau de la légalité, on a une loi constitutionnelle et un règlement qui disent très clairement que les indemnités sont les mêmes que celles prévues pour le Grand Conseil, et cela jusqu'à ce que l'Assemblée soit dissoute au moment de la votation populaire, comme cela a été expliqué. Donc en termes de légalité, quand j'entendais parler mon collègue d'illégalité tout à l'heure, je me dois quand même de corriger ses propos : au niveau de l'opportunité, il s'agit évidemment de l'égalité des armes. Ensuite, je laisserai la parole à Albert Rodrik pour finir sur la réponse à M. Pierre Kunz.

La présidente. Le temps est...

M. Albert Rodrik. ...[problème de micro] La description schématique qu'a donnée du monde politique de ce pays et d'ailleurs Pierre Kunz est diffamatoire. J'ai servi dans les rouages de la République ici, et me faire cataloguer comme cela, le sudiste vous dit, Monsieur, c'est une caricature dégradante, et si vous aviez un brin de clairvoyance vous présenteriez des excuses. Le monde n'est pas schématiquement divisé comme vous le décrivez.

Applaudissements

La présidente. Je passe la parole à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente, j'ai presque envie de vous relire mon texte de tout à l'heure. Non, je ne le referai pas. Le Bureau de l'Assemblée pilote le Secrétariat général de l'Assemblée. Le Bureau de l'Assemblée est constitué d'un représentant ou d'une représentante par groupe. Le Bureau tient sa légitimité des onze groupes de l'Assemblée. Sans groupe, il n'y a plus de Bureau, et donc de Secrétariat général. Certes, le Secrétariat général ne pourra pas organiser une campagne en faveur ou en défaveur d'un texte constitutionnel, mais il aura un devoir de coordination et d'information. Il devra assurer le bouclage de nos travaux, notamment en assurant l'archivage. Ne vous trompez pas. Mettez votre énergie constructive dans nos travaux, pas ailleurs. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Chères et chers collègues, le groupe Verts et Associatifs suivra la position du Bureau, et c'est pour nous une question de cohérence. Soit nous lisons la loi constitutionnelle à son article 4, lettre e qui dit clairement que la durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle constitution ou à l'échec de la révision totale, étant entendu à l'article 3 que l'échec ne peut être prononcé que par le Conseil général, à savoir par le peuple : par conséquent, il faut aller jusqu'au bout de l'exercice et rester en fonction jusqu'au moment du vote du peuple. A cet égard, le Bureau a bien fait son travail, il a mis en gradation les différents éléments du budget qu'il faut prévoir, vous avez vu que les indemnités, les jetons de présence ne figurent plus à partir du mois d'avril grosso modo, par contre les indemnités de groupe doivent aller jusqu'au mois d'octobre, parce qu'il s'agit précisément pour les groupes d'aller expliquer à la population – et c'est peut-être le point le plus important de notre travail *in fine* – quelles sont nos positions respectives, expliquer quel est le projet constitutionnel, qu'on le soutienne ou pas. C'est évidemment une étape absolument fondamentale qui nous restera à faire, c'est pourquoi notre groupe suivra les propositions du Bureau, qu'il juge tout à fait raisonnables. Merci.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Murat Alder, à qui il reste encore trente

secondes.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Nous avons au départ quatre ans pour terminer nos travaux. Quatre ans, pourquoi ? Parce que c'est la durée d'une législature dans notre canton. Mais la loi constitutionnelle n'avait pas à fixer la date à laquelle nous devons remettre le projet au Conseil d'Etat en vue de préparer la votation. Or, la date a été fixée à fin juin 2012. Qu'allons-nous faire en juillet, août, septembre et octobre 2012 ? Je ne l'ai toujours pas compris et personnellement, je pense que ce serait une bonne chose que l'on fasse une assemblée de dissolution, avec un dernier moment ensemble, convivial, mais pour cela, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas besoin d'être payés.

La présidente. Je passe la parole à Monsieur Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Madame la présidente. Jusqu'à ce jour, nous n'avons été payés que lorsque nous travaillions, et je n'ai entendu personne s'en plaindre. Or certains aujourd'hui entendent être payés alors qu'institutionnellement, nous ne siégerons plus. Deux voies s'ouvrent à nous : soit nous demandons à être payés pour toutes les heures que nous avons consacrées à ce mandat en dehors des heures institutionnelles, soit, soyons cohérents, nous appliquons la règle qui est en vigueur depuis que nous sommes élus, nous ne sommes payés que pour le travail que nous effectuons et non pas pour militer. Ce qui m'étonne le plus, aujourd'hui, c'est que les groupes les plus rigoureux, les plus enclins aux interdictions, soient contre l'avis même de leur propre professeur, prêts à enfreindre la loi. Comme dirait le camarade Castro : « Trabajo no, salario no ».

La présidente. La parole est à M. Soli Pardo qui a une minute.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Madame la présidente. Je suis un peu effaré par les noms d'oiseaux qui s'échangent au sein de cette Assemblée pour une question qui, à mon avis, ne mérite pas autant de passion qui s'en dégage, c'est-à-dire si on a affaire à des septentrionaux claniques ou à des méridionaux tribaux, est tout-à-fait secondaire dans le cadre de notre budget. Ce que j'aimerais dire quand même, c'est qu'il ne faut pas détourner la loi constitutionnelle et le règlement de leur sens et de leur but. Les indemnités, les mêmes que celles des députés, sont destinées à nous travaux de constituants. Elles ne sont pas destinées à des services après vente, elles ne sont pas destinées à faire une campagne politique. Donc, vouloir supprimer ces indemnités à partir du mois de juin et tout à fait logique, c'est pour cela que je voterai en ce sens. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote, rubrique par rubrique...

Murmures dans la salle

Voix de M. Kunz qui demande le vote nominal pour toutes les rubriques.

La présidente. Est-ce qu'il y a quinze personnes qui demandent le vote nominal ? C'est bon M. Kunz.

Murmures

La présidente. Monsieur Kunz, une petite question. Est-ce que c'est pour toutes les rubriques, avec amendement et sans amendement ? Je vous pose la question, parce que l'année dernière, nous avons pris les rubriques et pour celles qui n'avaient pas d'amendement...

M. Pierre Kunz. Seulement les amendements. Je ne sais pas si mes collègues qui m'ont

suivi sont d'accord. C'est vrai que c'était cela l'esprit.

La présidente. Nous allons donc prendre la rubrique 1, Jetons de présence. Pour cette rubrique, nous avons l'amendement du Bureau.

Rubrique 1 – Jetons de présence

Amendement présenté par le Bureau de l'Assemblée :

Le montant de Fr. 681'760 est porté à Fr. 785'520 (+ Fr. 103'760).

(Réserve budgétaire pour deux sessions supplémentaires éventuelles (de trois séances chacune) pour le printemps 2012.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Amendement du Bureau à la rubrique 1 - Jetons de présence

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI

Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

L'amendement est refusé par 32 non, 29 oui, 1 abstention.

La présidente. Cet amendement refusé annule les 4 autres amendements du Bureau. Donc, nous reprenons le point 1, tel que nous l'avons ici, avec une somme de Fr. 681'760.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Rubrique 1 - Jetons de présence

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NVT
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irmingier	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	ABS
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

La rubrique 1 – Jetons de présence est acceptée par 57 oui, 2 non, 1 abstention.

La présidente. Nous passons à la rubrique 2 - Commissions thématiques. Pas d'opposition, adoptée.

M. David Lachat. Madame la présidente, par économie de temps, je pense que les postes qui ne sont pas disputés ne doivent pas être votés. C'est un peu du formalisme compliqué que de demander de voter. On fera un vote final à la fin. Très franchement, on perd beaucoup de points à voter chacun des points.

La présidente. Ce que nous pensions faire, c'est comme l'année dernière, c'est-à-dire, à toutes les rubriques où nous n'avons pas de problèmes particuliers, avoir simplement la formule « Pas d'opposition, adopté ».

Rubrique 2 – Commissions thématiques

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 3 – Commission du règlement

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 4 – Commission de rédaction

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 5 – Conférence de coordination

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 6 – Commission du contrôle financier

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 7 – Rapporteurs des commissions

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 8 – Bureau

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 9 – Coprésidence

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 10 – Bureau et chefs de groupe

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 11 – Groupes de travail spécialisés

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 12 – Charges sociales patronales su jetons de présence

Pas d'opposition, adoptée

L'amendement présenté par le Bureau de l'Assemblée :

Le montant de Fr. 74'956.43 est porté à Fr. 81'184.63 (+ Fr. 6'226).

n'est pas soumis au vote (cf. vote rubrique 1 – Jetons de présence)

Rubrique 13 – Agents spécialisés et collaborateurs auxiliaires (temporaires)

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 14 – Mandats externes pour le fonctionnement administratif et technique

Pas d'opposition, adoptée

L'amendement présenté par le Bureau de l'Assemblée :

Le montant de 206'019 est porté à 215'550 (+9'540.-)

n'est pas soumis au vote (cf. vote rubrique 1 – Jetons de présence)

Rubrique 15 – Mandats externes

Murmure dans la salle

La présidente. Monsieur Pardo. Vous demandez le vote.

La rubrique 15 – Mandats externes est acceptée par 59 oui, 2 non, abstention.

Rubrique 16 – Loyers

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 17 – Information communication

Pas d'opposition, adoptée

L'amendement présenté par le Bureau de l'Assemblée :

Le montant de Fr. 415'000 est porté à Fr. 428'200 (+ Fr. 13'200).

n'est pas soumis au vote (cf. vote rubrique 1 – Jetons de présence)

Rubrique 18 – Fournitures générales et matériel

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 19 – Cotisations, abonnements journaux et périodiques

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 20 – Achats de livres

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 21 – Informatique et communications

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 22 – Entretien du mobilier

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 23 – Locations et taxes photocopieurs

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 24 – Frais de repas et de garde

Pas d'opposition, adoptée

L'amendement présenté par le Bureau de l'Assemblée :

Le montant de 47'700.- est porté à 54'250.- (+6'550.-)

n'est pas soumis au vote (cf. vote rubrique 1 – Jetons de présence)

Rubrique 25 – Frais de déplacement

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 26 – Frais de port et d'affranchissement

Pas d'opposition, adoptée

Rubrique 27 – Manifestations et réceptions protocolaires, animation

Pas d'opposition, adoptée

La présidente. Nous avons à la rubrique 28 la proposition d'amendement de l'AVIVO.

Amendement du groupe AVIVO (M. Pierre Gauthier) :

Projet de budget 2012 rubrique 28 « ASSISTANTS PARLEMENTAIRES »
11 groupes à Fr. 50'000 (janvier à octobre) Total Fr. 550'000.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

**Amendement AVIVO à la rubrique 28 - Assistants
parlementaires**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS

Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	ABS
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

L'amendement est refusé par 29 non, 18 oui, 13 abstentions.

La présidente. Donc, nous votons la rubrique « Assistants parlementaires telle qu'elle figure dans le budget. »

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Rubrique 28 - Assistants parlementaires

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irmingier	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI

Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	ABS
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

La rubrique 28 est acceptée par 60 oui, 1 non, 1 abstention.

La présidente. Nous allons passer à la rubrique 29 sur les indemnités de groupe. Nous avons donc deux amendements. Nous commencerons par l'amendement Halpérin et nous suivrons par l'amendement des groupes PDC et Radical-Ouverture.

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants (M. Lionel Halpérin) :
Suppression du poste 29 du budget 2012 de l'Assemblée constituante.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Amendement Halpérin à la rubrique 29 - Indemnités de groupe

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT

Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	ABS
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NON
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	ABS
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	ABS
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON

Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	ABS
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	ABS
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	NON

L'amendement est refusé par 44 non, 12 oui, 6 abstentions

Amendement des groupes PDC et Radical-Ouverture :

Indemnités selon pratique Grand Conseil calcul prorata Fr. 200'000 sur 6 mois (janvier à juin), moitié part fixe par groupe, moitié part variable sur 79 constituants membres d'un groupe.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Amendement PDC et Radical-Ouverture à la rubrique 29 - Indemnités de groupe

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON

Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	ABS
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	ABS
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	ABS
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irmingier	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	OUI
Perregaux	Christiane	SP	NON

Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est refusé par 30 non, 29 oui, 3 abstentions.

La présidente. Nous allons donc voter la rubrique 29 telle qu'elle figure dans le budget.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Rubrique 29 - Indemnités de groupe

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves Patrick	MCG	NON

Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	NON
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT

Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

La rubrique 29 est refusée par 32 non, 31 oui, 0 abstention.

L'égalité des votes est tranchée par la présidente en faveur du non.

La présidente. Ah... je me suis trompée de bouton.

Rires, applaudissements

La présidente. Je vais vous dire qu'en toute conscience, je voulais voter oui, mais dans la précipitation, j'ai voté non. Je suis désolée.

Brouhaha

La présidente. Je vous demande vraiment...

M. Pierre Gauthier. J'ai une motion d'ordre, Madame la présidente, c'est que nous revotions ce dernier point, s'il vous plaît.

Brouhaha

La présidente. Pardon ?

M. Souhaïl Mouhanna. Il y a une motion d'ordre, il faut qu'elle soit soumise au vote, s'il vous plaît.

La présidente. Il y a une motion d'ordre. Je suis vraiment navrée et confuse. Ma volonté profonde n'était pas celle-là. Monsieur Halpérin, vous avez la parole.

M. Lionel Halpérin. Madame la présidente, l'erreur est humaine et sur le principe, lorsqu'un vote est fait, il est valable. A partir de là, s'il devait y avoir un nouveau vote sur le dernier sujet, il convient qu'il y ait un nouveau vote sur le sujet précédent. Par conséquent, en cas de succès de la motion d'ordre déposée par M. Gauthier, je dépose une motion d'ordre pour demander qu'il y ait également un vote sur l'amendement PDC.

La présidente. Je donne la parole à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. On a voté en premier un amendement des Libéraux qui a été refusé aux trois quarts. On a voté ensuite un autre amendement. En fait, on a accepté au final l'amendement des Libéraux, vu qu'on a refusé le poste complet. C'est donc comme si on avait revoté et accepté l'amendement initial des Libéraux, on est donc en pleine contradiction. Je vous remercie.

Brouhaha

La présidente. Il y a encore des tours de parole. Je vous demande d'être rapide. Monsieur Alder, vous avez la parole.

M. Murat Alder. Je retire ma demande, Lionel Halpérin a dit ce que je voulais dire.

La présidente. Monsieur Rodrik.

M. Albert Rodrik. Motion d'ordre, l'erreur est humaine, on assume nos erreurs, sur les deux on revote, mais pas la proposition libérale, celle du PDC / Radical-Ouverture, ensuite celle du Bureau, c'est comme cela qu'on doit faire.

Applaudissements

Brouhaha

La présidente. Donc, je fais revoter l'amendement PDC/Radical-Ouverture. Il y avait encore Mme Haller qui voulait dire quelque chose.

Mme Jocelyne Haller. C'est juste une considération, vous m'excuserez. Je serais beaucoup moins magnanime que M. Rodrik, beaucoup moins formaliste que d'autres. A l'évidence, il y a eu au moment du vote une confusion qui ne reflétait pas l'intention de la personne qui devait départager nos votes. Alors, vous pouvez jouer à ce que vous voulez, mais je trouve qu'il est particulièrement discourtois et que c'est faire preuve d'un formalisme particulièrement déplacé que de ne pas permettre à la personne en question de rectifier son erreur. Je l'aurais fait dans l'autre sens, Monsieur, parce qu'il s'agit simplement d'une confusion. Si vous êtes malhonnête, ne prêtez pas ce genre de chose à d'autres. C'est une affaire de correction, c'est tout.

Brouhaha

La présidente. M. Richard Barbey a demandé la parole.

M. Richard Barbey. Tout le monde peut effectivement commettre une erreur. Je crois que la proposition consistant à refaire les deux votes me paraît de loin la plus raisonnable. C'est la solution qui permet de reprendre la procédure au moment où on a commencé à avoir des problèmes et je propose qu'on la suive.

La présidente. Je vous remercie. M. Soli Pardo a demandé la parole.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Madame la présidente. Je crois qu'il ne s'agit pas d'être formaliste ou de remettre en question la bonne foi de qui que ce soit. Mais on a un vote, il est intervenu, nous sommes un Parlement, ce vote est en force. Il y a beaucoup de votes qui ont été jugés par la décision présidentielle où il y a eu égalité auparavant. Imaginez qu'un vote à nouveau intervienne avec égalité et qu'à la suite de cette égalité, quelqu'un vienne dire : « Ah, je me suis trompé », excusez-moi, j'aimerais qu'on revote. On entre dans un système qui, à mon avis, viole les règles essentielles d'un Parlement et nous sommes un Parlement, nous devons les respecter.

La présidente. Je vous remercie, mais je crois qu'il y a une majorité qui s'est dégagée pour qu'on refasse les deux votes. Donc, nous reprenons l'amendement des groupes PDC/Radical-Ouverture. Je vous le relis :

Amendement des groupes PDC et Radical-Ouverture :

Indemnités selon pratique Grand Conseil calcul prorata Fr. 200'000 sur 6 mois (janvier à

juin), moitié part fixe par groupe, moitié part variable sur 79 constituants membres d'un groupe.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Amendement PDC et Radical-Ouverture à la rubrique 29 - Indemnités de groupe

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	OUI

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	OUI
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	NON
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

L'amendement est accepté par 32 oui, 30 non, 0 abstention.

La présidente. L'amendement est accepté. Je mets au vote la rubrique 29 amendée.

Le vote nominal est suivi (cf. demande de M. Kunz du vote nominal sur les rubriques faisant l'objet d'amendements).

Rubrique 29 amendée - Indemnités de groupe

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI

Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Bachmann	Carine	V&A	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	OUI
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	NVT
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NVT
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Loretan	Raymond	PDC	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NVT
Maurice	Antoine	R&O	NVT

Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	OUI
Perregaux	Christiane	SP	NVT
Perroux	Olivier	V&A	OUI
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	ABS
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NVT
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Tanquerel	Thierry	SP	NVT
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NVT
Tschudi	Pierre-Alain	V&A	ABS
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

La rubrique 29 amendée est acceptée par 38 oui, 12 non, 12 abstentions.

La présidente. Nous allons maintenant voter le budget global dans son ensemble.

Le budget 2012 est accepté par 45 oui, 2 non, 13 abstentions.

La présidente. Nous allons passer au point 10.

10. Rapport de la commission du règlement sur la proposition de M. S. MOUHANNA du 21 octobre 2010 en vue de remplacer l'al. 4 de l'art. 57 du Règlement de l'Assemblée (*« les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public »*)

○ **Préavis de la commission**

La présidente. Monsieur Mouhanna, vous avez trois minutes pour défendre votre proposition.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. Tout le monde sait que ce que nous sommes en train de faire est quelque chose de très important pour notre République et canton de Genève. Il s'agit de la charte fondamentale qui doit régir les rapports entre les citoyens, l'Etat et les communes pendant un certain nombre d'années. Par conséquent, il est

extrêmement important que la population soit très au clair par rapport aux positions des uns et des autres, par rapport aux positions de celles et de ceux que la population a élus justement pour rédiger cette charte fondamentale. Le souci de transparence, d'honnêteté vis-à-vis de nos concitoyens doit nous amener à faire en sorte que nos prises de position soient publiques et connues. A partir de là, étant donné que nous nous réunissons dans ces lieux qui sont équipés avec des moyens électroniques extrêmement facilitateurs de la prise de position des uns et des autres, d'une manière nominale, étant donné également le fait que ce soit automatique au niveau des votes électroniques qui vont intervenir par la suite, cela nous permettra d'éviter une perte de temps de devoir chaque fois demander le vote nominal et savoir s'il est suivi ou non. Je pense que de la part des uns et des autres, ce serait faire preuve de courage et d'honnêteté que d'accepter que nos prises de position soient connues de chacune et de chacun de nos concitoyens. Voilà la raison pour laquelle je demande que notre règlement soit modifié afin que les votes nominaux soient inscrits et portés à la connaissance de la population, étant donné l'importance de cette charte fondamentale que nous sommes en train de rédiger. Merci de votre attention.

La présidente. Je vous remercie Monsieur Mouhanna et je donne la parole à Mme Gisiger, rapporteure de la commission du règlement.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. En effet, Mesdames et Messieurs les constituants, la commission du règlement s'est réunie en date du 9 décembre 2010, suite à la proposition de M. Mouhanna. Il a été demandé par M. Mouhanna à l'article 57 alinéa 4 que les votes électroniques soient nominaux et inscrits dans un registre accessible au public. Telle était la demande de M. Mouhanna. Le débat en commission du règlement a eu lieu en l'absence du membre du groupe qui a déposé la proposition. La majorité des membres présents n'a donc pas défendu le sujet à la place des proposants. La majorité des membres présents a ainsi estimé que le règlement était assez souple et qu'il n'y avait pas de nécessité en l'état de le modifier. Donc, la proposition de M. Mouhanna a été refusée par 5 voix contre et 1 voix pour. Je suis à votre disposition pour d'autres informations.

La présidente. Je vous remercie. Les groupes ont deux minutes, une minute pour le membre indépendant, pour donner leur position par rapport à cette proposition.

- **Prise de position des groupes et vote**

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Le groupe G[e]l'avance s'est opposé à cette proposition. Nous sommes convaincus que la population n'est pas intéressée à savoir qui de M. Durant ou de Mme Dupont a voté tel ou tel article. Nous anticipons sur la campagne qui viendra aux termes de nos travaux et par conséquent, nous repoussons cette proposition qui, à notre avis, n'a rien à faire en l'état du débat.

La présidente. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Merci Madame la présidente. J'entends de la présidente de la commission du règlement que le règlement est suffisamment souple et qu'il n'y a pas besoin de l'adapter. Donc, mon groupe soutiendra le groupe AVIVO dans cette démarche, parce que nous sommes favorables à la transparence. Il suffit de demander cela au Bureau et ce dernier devra s'exécuter en fonction de la majorité. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Je donne la parole à M. Souhaïl Mouhanna pour votre groupe.

M. Souhaïl Mouhanna. M. Christian Grobet interviendra au nom de notre groupe. Juste pour corriger quelque chose, j'étais désigné pour être dans cette commission et il s'est trouvé que j'avais un empêchement d'ordre médical. Donc, mon absence n'était pas due à un manque

de respect pour la commission en question.

La présidente. Je vous remercie. Je passe la parole à M. Albert Rodrik.

M. Albert Rodrik. Mesdames et Messieurs, Madame la présidente, nous sommes heureux que notre règlement comporte la possibilité de demander l'appel nominal. Cela marque son importance. La Fontaine a parlé de ces choses dans « Le loup et l'agneau » beaucoup plus éloquemment que je ne pourrais le faire. Laissons donc son importance au vote à l'appel nominal en en faisant une option et c'est tout. D'une manière générale, le groupe socialiste pluraliste pense qu'à moins de quelque chose de fondamental ou d'une omission avérée, comme ce sera le cas au point suivant, notre règlement devrait nous conduire aux termes de nos travaux. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. Je donne la parole à M. Christian Grobet.

M. Christian Grobet. Mesdames et Messieurs. Nous sommes désolés de n'avoir pas traité cet objet à la commission pour diverses raisons. Ce que nous souhaitons, c'est simplement mettre en place un registre de résultats pour les votes et qui n'auront pas été nominaux. Tous les votes sont pris dans le système informatique. Donc, on peut très bien les conserver. Cela se fait au Conseil National et - sauf erreur - au Grand Conseil. Je crois qu'il faut retenir que nous souhaitons maintenir le vote nominal et en plus, il y aurait un registre de l'ensemble des votes qui ont lieu dans notre Assemblée. Je pense que cette transparence se justifie. Le public connaît aujourd'hui quels sont les votes. Je ne vois pas pourquoi ces votes seraient tout simplement effacés, alors qu'il n'y a qu'à les laisser dans un registre.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à Mme Jocelyne Haller.

Mme Jocelyne Haller. Merci Madame la présidente. Je crois que dans la sollicitation de l'AVIVO il y a une demande de transparence. Il est utile de savoir comment l'échiquier politique se situe sur les divers objets sur lesquels il est amené à se prononcer. Il est vrai qu'a priori, on peut estimer fastidieux d'avoir une longue liste de qui a voté et comment, mais il serait intéressant qu'on trouve une manière simple et condensée de faire apparaître les votes de chacun et de chaque groupe. Parce que finalement, ce qui nous intéresse, c'est non seulement de savoir comment les diverses formations politiques ont voté, mais aussi de permettre à l'électeur de savoir ce qu'ont voté ceux qu'il a élus. Je pense qu'il s'agit d'un élément de transparence indispensable et nous soutiendrons pleinement AVIVO.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Madame la présidente. Comme l'a dit M. Boris Calame, nous soutenons la demande de l'AVIVO pour des raisons d'ordre très pragmatique. Les votes apparaissent aujourd'hui sur les vidéos qui passent sur les télévisions et comme on a déjà pu le voir dans le passé, lorsque certains ont utilisé un certain nombre de ces prises d'écran, il s'avère parfois que l'écran n'est pas montré jusqu'au bout. Ensuite, les personnes font des prises d'écran directes, mais ce n'est pas le vote définitif qui est transmis. Nous avons déjà dû intervenir plusieurs fois auprès de groupes qui commençaient à diffuser des informations sur les votes respectifs des uns et des autres, qui étaient incorrects. Cela, tout simplement parce qu'ils n'avaient pas eu accès à l'information exacte. Ce genre de situation risque de se reproduire encore plus quand nous allons nous rapprocher du vote final du texte. Il apparaît donc tout à fait utile que ces éléments restent quelque part, qu'ils soient véritablement consignés. Dans le cas contraire, nous serons obligés de multiplier les demandes de vote nominal afin qu'il y ait une clarté de ce point de vue-là. Sinon, nous risquons d'avoir à intervenir (comme certains groupes ont déjà dû le faire auparavant) auprès des organisations qui auront diffusé des informations nominales erronées pour éviter de fausses rumeurs.

La présidente. Je vous remercie. M. Albert Rodrik a demandé la parole.

M. Albert Rodrik. Juste un mot de précision. Nous avons, en commission, débattu et voté sur une proposition de modification d'un article du règlement. C'est de cela qu'il s'agit. Désormais, s'il y a la possibilité d'avoir un registre et les moyens techniques pour mieux voir les écrans, comme le demande M. Grobet, la commission n'a pas délibéré de cela. Donc, s'il y a la possibilité de le faire, qu'on le fasse.

La présidente. Merci. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Je rejoins les propos de M. Albert Rodrik. Si l'on peut trouver un moyen technique, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas du tout sur cela que la commission s'est prononcée. C'est donc un autre sujet. Pour ce qui est de la demande d'un registre, malheureusement, les registres laissent toujours dans l'histoire de très mauvais souvenirs. Pour ce qui est des rumeurs, elles partent d'une bouche mal intentionnée pour arriver dans une oreille qui n'est pas meilleure.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Christian Grobet.

M. Christian Grobet. Je voulais juste dire que je ne suis pas du tout un spécialiste en matière d'informatique et que, par conséquent, il serait peut-être judicieux de poser la question à des spécialistes qui pourraient dire précisément comment rendre ces votes accessibles. C'est ce que je suggère.

La présidente. Donc, vous faites une proposition qui est - finalement - autre chose que ce que nous aurons à voter. Selon cette proposition, il faudrait s'informer pour savoir de quelle manière cela pourrait être faisable. M. Andreas Saurer a la parole.

M. Andreas Saurer. Non, c'est une erreur.

La présidente. M. Souhaïl Mouhanna, vous avez la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Madame la présidente, la formulation est très claire. Elle dit simplement : « Les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public. » Il s'agit bien d'un registre accessible au public. Sinon, comme cela a été souligné tout à l'heure, on va chaque fois devoir demander le vote nominal.

La présidente. Nous allons donc mettre au vote cette proposition-là... Il y a une demande de parole ? Excusez-moi M. Pardo, je ne vous avais pas vu.

M. Soli Pardo. Merci Madame la présidente. Chers collègues constituants et chères collègues constitutantes, je soutiendrai la proposition de M. Mouhanna, parce que je considère qu'à partir du moment où l'on se présente au suffrage des électeurs, ceux-ci ont le droit de savoir ce que chacune des personnes élues a voté ou n'a pas voté. Sur le plan technique, la proposition de M. Mouhanna est très simple et très claire, elle est très facile à mettre en œuvre. En effet, un registre accessible au public est très simple à réaliser, sans devoir demander la confirmation à un expert en informatique. Si personne dans l'Assemblée constituante ne souhaite le faire, je le ferai moi-même. Donc, l'argument technique est irrecevable à mon sens. Je vous remercie.

M. Patrick-Etienne Dimier. Je regrette que M. Mouhanna ait cru bon de passer par la menace. Je trouve que cette demande a un raisonnement et dire que « je demanderai des votes nominaux à chaque fois » n'est pas normal. Je pense qu'on peut discuter et débattre de l'argument qu'il soulève, sans qu'on ait à passer par la menace qui nous est faite. Très honnêtement, j'estime que le point que soulève M. Grobet est différent et je ne suis

absolument pas opposé à ce qu'on le réexamine en commission du règlement ou ailleurs. Je regrette cependant la dernière déclaration de M. Mouhanna, alors que sur le fond, il y a matière à discuter.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous allons donc... Pardon M. Grobet ?

M. Christian Grobet. Je demande qu'on ait un rapport de spécialistes qui puisse attester que ma proposition est techniquement réalisable.

La présidente. Donc, Monsieur Grobet, vous faites une proposition. Les propositions vont au Bureau pour qu'il les étudie. C'est bien cela ? Vous souhaitez nous la rédiger ?

M. Christian Grobet. Je suis tout seul, alors je laisse tomber.

La présidente. Très bien. M. Rodrik a demandé la parole.

M. Albert Rodrik. La proposition de M. Grobet peut être tout à fait bien traitée. Ce que le rapport de la commission dit, c'est qu'il n'y a pas lieu de faire une modification du règlement. Ce sont deux sujets distincts. On peut très bien étudier la possibilité de créer ce registre. Je le répète, nous avons débattu et voté sur une modification de règlement. Il n'y a aucune raison de lier ces deux choses.

La présidente. Vous avez tout à fait raison. Il faut effectivement séparer ces deux choses.

Nous allons désormais passer au vote de la proposition de M. Mouhanna qui est la suivante : « Les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public. », en remplacement de l'al. 4 de l'art. 57 du règlement : « Le vote s'effectue à l'appel nominal lorsque quinze membres au moins le demandent. »

La proposition de M. Souhaïl Mouhanna de remplacer l'al. 4 de l'art. 57 « Le vote s'effectue à l'appel nominal lorsque quinze membres au moins le demandent. » par : « Les votes électroniques sont nominaux et inscrits dans un registre accessible au public. »

est refusée par 32 non, 20 oui, 8 abstentions.

La présidente. Cette inscription dans le règlement est refusée, mais nous pourrons continuer à discuter de la proposition de M. Grobet. Nous passons au rapport suivant, au point 11 de l'ordre du jour. Nous avons donc un préavis de la commission et merci à Mme Gisiger, la rapporteure, de nous le donner.

11. Rapport de la commission du règlement sur la recommandation de la Cour des comptes du 14 octobre 2010 en vue de compléter le règlement de l'Assemblée « *en prévoyant un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant* »

○ **Préavis de la commission**

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Dans sa séance du mercredi 2 mars 2011, la commission du règlement a examiné la demande suivante qui émanait de deux documents de la Cour des comptes. Le premier est « Le communiqué de la Cour des comptes du 20 décembre 2010 », dans son alinéa 1. Vous l'avez tous reçu, je vous en épargne donc la lecture, vous sachant très assidus dans la lecture des documents que vous recevez. Le second document est la copie du courrier du président de la Cour des comptes, M. Stéphane Geiger, adressé à M. Eric Bertinat, président de la commission des finances du

Grand Conseil, et daté du 12 octobre 2010. Les documents concernant la commission sont à votre disposition, mais je pense que le rapport est assez explicite pour que vous puissiez vous prononcer. L'analyse de la Cour des comptes, en ce qui concerne cette problématique de contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant, serait venue compléter l'article 11 alinéa 3 du règlement.

La Cour des comptes a donc conclu son analyse en ces termes : « L'alinéa 3 de l'article 11 du règlement d'organisation de l'Assemblée constituante pourrait être avantageusement complété en prévoyant un contrôle, par l'organisation de révision de l'Etat, de l'attribution annuelle en faveur exclusive des assistants et du travail d'assistant. Le résultat de ce contrôle pourrait conditionner l'octroi de l'attribution suivante. »

Après examen des documents, la commission a estimé qu'il était difficile de modifier le règlement de l'Assemblée constituante pour régler des problèmes passés et qu'il incomberait au Bureau de poursuivre les demandes d'information à ce sujet, dernière partie de la phase qui a été reprise dans le rapport de la commission qui s'est occupée des finances et qui a regardé la rigueur avec laquelle tout cela avait été traité.

Ainsi, la commission du règlement a décidé d'accepter la recommandation de la Cour des comptes, qui demandait qu'on prévoie un contrôle de l'attribution de l'indemnité en faveur exclusive d'assistants et du travail d'assistant. Cette recommandation de la Cour des comptes a été acceptée par la commission du règlement par 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Puis, l'al. 3 de l'art. 11 « Un crédit permettant de financer l'engagement d'un assistant ou d'une assistante est alloué à chaque groupe » a été complété par la phrase suivante « *L'organe de révision de l'Etat s'assure de l'usage correct de ces fonds.* ». Cet ajout a été accepté par 4 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Il y a 11 membres dans la commission du règlement, mais comme la commission n'a pas besoin de quorum, elle a fait son travail avec les membres qui étaient présents. Je reste à votre disposition pour d'autres informations et je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Je vous remercie Mme Gisiger. Les groupes ont deux minutes pour donner leur position et une minute pour le membre indépendant. M. Jean-Marc Guinchard demande la parole.

- **Prise de position des groupes et vote**

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Madame la présidente. En lisant la conclusion de la Cour des comptes et le résultat de son analyse, je me suis dit dans un premier temps que le fait de prévoir un contrôle par un organe de révision sur des fonds attribués allait de soi. Manifestement, ce n'est pas le cas. Dans ce cas, le groupe G[e]avance soutiendra la modification du règlement qui vous est proposée, en rendant attentif le Bureau, comme le fait la Cour des comptes, de poursuivre les demandes d'information qui doivent être faites dans ce cadre et également de suivre de très près les procédures qui ont été engagées dans ce contexte. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Madame la présidente. Le premier groupe rigoureux de notre Assemblée votera évidemment en faveur de cette motion et je me permettrai de citer le même auteur qu'un de mes collègues « Trabajo no, salario no ». Merci Madame la présidente.

La présidente. Je vous remercie. Personne d'autre ne demande la parole. Nous allons donc passer au vote.

L'alinéa 3 de l'article 11 ainsi complété : « Un crédit permettant de financer l'engagement d'un assistant ou d'une assistante est alloué à chaque groupe. ***L'organe de révision de l'Etat s'assure de l'usage correct de ces fonds.*** »

est adopté par 51 oui, 5 non, 1 abstention.

12. Divers

La présidente. Nous passons aux divers. Y a-t-il des divers ? S'il n'y a pas de divers, je vais clôturer cette séance en vous souhaitant à toutes et à tous un travail très fructueux dans vos commissions et, sauf nécessité urgente, nous nous retrouverons en séance plénière le mardi 6 septembre pour débiter la première lecture de l'avant-projet. Très bonne soirée.

La séance est levée à 18h40.